

Vimana 21
LE MAGAZINE DE LA
COTE D'OR INSOLITE
N° 26
1er TRIMESTRE 1987
revue trimestrielle éditée par l'A.D.R.U.P. ○○○ 10F
Association Dijonnaise de Recherches Ufologiques et Parapsychologiques

Associations

LES GUIDES PRATIQUES

COMMENT MAITRISER LA RESPONSABILITE DE VOTRE ASSOCIATION



LES GUIDES PRATIQUES DU CREDIT MUTUEL
COLLECTION "ASSOCIATIONS"

DISPONIBLES GRATUITEMENT
DANS TOUTES LES CAISSES LOCALES DU
CREDIT MUTUEL

Déjà parus:

Comment créer votre Association.

Comment la faire connaître

Comment la gérer

Crédit Mutuel

Les uns les autres.

E D I T O R I A L

#################

Bulletin d'information de l'A.D.R.U.P. - Association sans but lucratif conformément à la loi du 1er juillet 1901.

RESPONSABLES :

PRESIDENT...................... Patrice VACHON
VICE-PRESIDENT................. Patrick FOURNEL
TRESORIER...................... Jean-Claude CALMETTES
SECRETAIRE..................... Jocelyne VACHON

Correspondant à Montbard............ Patrick Fournel
Correspondant Saône et Loire......... Christian Bellicot

# # # # # # #

VIMANA 21 est l'oeuvre de tous les membres de l'association, qui en constitue son comité de rédaction ; mais la collaboration des chercheurs et des lecteurs y est particulièrement estimée. La reproduction des articles insérés peut être autorisée sous réserve d'en indiquer clairement la source.

# # # # # # #

COTISATION ET ABONNEMENT :

Cotisation membre actif............. 130 F.)
Cotisation membre soutien........... 130 F. et +) annuel
Abonnement.......................... 60 F.)

à adresser au siège social : A.D.R.U.P. 6, rue des Gémeaux
21220 GEVREY CHAMBERTIN Tél. 80.34.37.67

# # # # # # #

Nous rappelons que toutes reproductions des articles ne peuvent être faites sans autorisation du bureau du journal. Les documents insérés le sont sous la responsabilité de leurs auteurs. Le fait d'insérer un article n'implique pas que l'ADRUP cautionne celui-ci.

# # # # # # #

" L A   F I L L E   S A U V E S T R E "

◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊

AVERTISSEMENT DES AUTEURS -

Françoise Sauvestre : ce nom est bien peu connu dans notre région.

Si vous allez dans les villages de Fauverney et Magny sur Tille, vous entendrez certaines personnes affirmer que cette femme a guéri miraculeusement de nombreuses personnes et mérite le titre de "Sainte".

Deux fois par an, depuis sa mort, survenue en 1906, des pélérinages ont lieu.

Certains la vénèrent, d'autres la traitent "d'escroc"...

Le dossier que nous avons constitué n'a pas été réalisé dans le but d'émettre un jugement.

Seule l'Eglise pourrait, si elle le jugeait opportun, donner une approbation ou une condamnation. Nous avons voulu simplement rassembler tous les documents, quels qu'ils soient, en faveur ou non de cette femme.

Nous avons reproduit très exactement les écrits, les témoignages oraux.

Ce dossier n'est donc qu'un reflet, le plus précis et le plus objectif possible de tout ce que l'on a pu raconter sur cette affaire.

Il ne faut donc pas s'étonner des nombreuses contradictions exprimées dans les témoignages oraux et documents, certaines affirmations s'étant révèlées inexactes ou erronées.

Il faut dire aussi que nous avons été surpris, au cours de son élaboration, de voir que peu de personnes, partisanes ou non, connaissaient la véritable histoire de Françoise Sauvestre.

La passion masque souvent l'objectivité et l'histoire se perpétue, souvent enrobée d'une imagerie populaire destinée, soit à grossir les faits réels, soit à masquer, au cours du temps, la vérité première et cela, quelques soient ses convictions.

Nous laissons la conclusion à la libre et propre conscience du lecteur...

◊
◊

S O N   H I S T O I R E

◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Il y a 200 ans, naissait près de Lyon, Jean Baptiste Vianney, plus connu sous le nom du Saint Curé d'Ars, illustre thaumaturge.

Le 15 août 1818, jour de l'Assomption, naissait, à Fauverney, village de Côte d'Or, Françoise Sauvestre.

Qui aurait pu penser qu'une foi commune en Sainte Philomène, jeune martyre de 14 ans, allait guider ces deux êtres et marquer leur vie.

Fauverney est un agréable petit pays situé à une douzaine de kilomètres de Dijon, au bord de la route Dole Genève.

Sa particularité principale est de possèder personnellement une magnifique propriété, le Château deChassagne avec 1000 hectares de bois.

Le village est cité dans la chronique de Fredegaire (auteur présumé de diverses chroniques des temps mérovingiens) : Favriniacum.

Au XVII ème, il est désigné sous le nom de Fauriniacus. Cette terminologie pourrait être dérivée de Faurinus, désignant un petit fourneau. Mais c'est au siècle dernier que, grâce aux hauts fourneaux et au chemin de fer, le village va connaitre un formidable essor. De 81 habitants en 1645, il va passer à 656 et était probablement à cette époque, le premier village du canton. A cette même époque, c'est-à-dire en 1855, on construira un pont pour franchir l'Ouche. En effet, jusqu'alors, sa traversée était assurée par une planche sur laquelle ne pouvait passer qu'un cavalier et le bétail. C'est un peu avant cette époque, que Françoise Sauvestre va naitre.

Son père, François, salarié résidant à Fauverney était né à Messigny, le 13 juillet 1789 ; fils majeur de François Sauvestre, vigneron résidant à Ahuy et de feue Reine Lacroix. Veuf en première noce de Jeanne Remond (décédée à Dijon, faubourg Jean Jacques, rue Floréal le 14 nivose An 13) il se remarie le 3 décembre 1817 avec Anne Bourgeot, née le 17 mai 1792 risidante à Fauverney et fille majeure de Jean Bourgeot, résidant à Magny sur Tille.

De ce mariage va donc naitre, le 17 août 1818, à 4 heures du soir, un enfant de sexe féminin que l'on nommera Françoise.

Ils auront neuf enfants mais son enfance fut malheureuse. En effet, son père abandonna un jour tous les siens, les laissant dans la misère.

A deux ans, elle fut atteinte par la rougeole. Plongée dans des bains froids sans les précautions nécessaires, elle fut frappée de paralysie aux membres inférieurs. Elle fit, ce que l'on appelait à cette époque, une rougeole rentrée.

Elle sera infirme à vie.

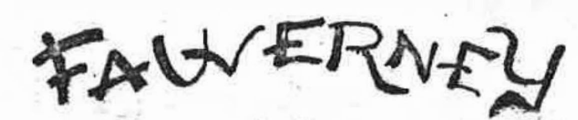
◊

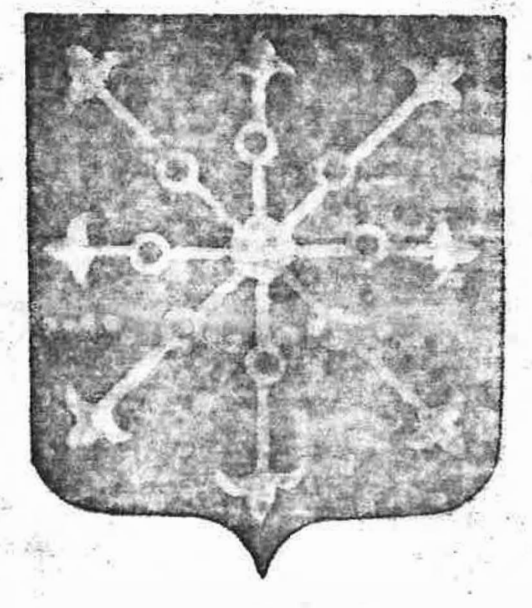
◊

1982

FICHES DE RENSEIGNEMENTS

commune de





Les armes proposées pour Fauverney sont données par le sceau de Pierre de Fauverney, en 1348

. Elles figurent un rais d'escarboucle qui est d'or, sur fond bleu. Rais d'escarboucle (rayonnement) est en langage symbolique le rubis scintillant, surpassant toutes les pierres les plus ardentes.

- La figure du blason représente les rayons que jette l'escarboucle, signe de bonheur, de lumière

- Ce blason est très rare et un des plus anciens connus en Europe.

Désormais, elle ne se déplacera plus que dans une petite voiture surbaissée. Dès l'âge de 5 ans, on portait la petite Françoise le long des routes et des chemins pour mendier et aider ainsi à nourrir ses frères et soeurs tandis que sa mère travaillait autant qu'elle pouvait(à la moisson elle allait glaner dans les champs).

On peut penser que cette pauvre infirme se réfugia dans le secours de la religion. Comment fut-elle amener à guérir des personnes ? Nul ne le sait...

On ne trouvera trace d'elle qu'en 1873, date de sonpremier procès en justice. Elle est alors âgée de 55 ans !

Le 20 novembre 1873, elle est accusée d'escroquerie et d'exercice illégal de la médecine. Acquittée, elle se voit à nouveau assigner en justice.

Le jugement du 6 août 1874 (acquittement) est réformé le 26 août 1874 et se termine par une condamnation à 16 francs d'amende.

Françoise Sauvestre est accusée alors d'exercice d'un culte dans sa maison sans la permission de l'autorité principale. On dit que l'accusation principale provient du maire, Monsieur Bartet, poussé par Monsieur Bertin, curé du lieu, apparemment jaloux. Les autres pièces citées au procès verbal s'accordent à lui reconnaitre une conduite irréprochable.

Quelques ambiguités demeurent dans le déroulement des procèdures.

Le 30 décembre 1874, la cour d'appel réforme le dernier jugement et la condamne à 200 francs d'amende.

Dans les différents opuscules concernant sa vie, on voit aussi qu'elle fut condamnée le 3 septembre 1874, après un jugement où Maitre Toussaint, avocat, la défendait. Elle aurait même été en prison du 18 juin au 28 septembre 1874. Nous n'avons pu retrouver aucune trace de ces faits.

De plus, la destruction des registres d'écrou de cette époque, pendant la guerre 1914-1918 nous a empêché de vérifier cet emprisonnement.

On parle aussi d'une accusation beaucoup plus grave, voire criminelle, qui avait été porté sur la "Sainte" et fondée sur une horrible découverte dans son jardin... L'auteur de l'article dans lequel est relaté ce fait dit le connaitre d'une source fort autorisée.

Même la presse s'en mêle. On trouve dans la chronique religieuse (1873-1874) du diocèse de Dijon, un compte rendu publié dans le Bien PUBLIC (voir article).

Suite à ces différentes attaques, Françoise Sauvestre va quitter Fauverney pour s'installer, à 4 kilomètres, dans le petit village de Magny sur Tille.

Elle séjournera dans une petite maison située proche de l'église.

(Il faut noter que son ancienne maison, à Fauverney, située près de la mairie, a été rasée).

◊
◊

Dès l'époque romaine, Magny sur Tille est un lieu important : lorsque l'on creusa la Norge, on retrouva des corps tenant des pièces de monnaie et plusieurs statuettes du Dieu Mercure.

Dès la haut Moyen Age, il y avait des marais au lieu-dit actuel "Le Château", et une maison forte avec fossés.

On trouve l'origine de son nom dès 1142 (Stephanus de Magneico), En 1196 : Magneacum ; en 1263 : Maigne ; en 1303 : Maigne sur Tylle et en 1644 : Magny sur Thille.

Le seul monument qui reste est l'église qui fut achevée en 1077 par Etienne de Fauverney. Elle est admirable et magnifiquement rénovée. Le porche roman est du XII ème et les fonts baptismaux du XII ème. Du XIV ème, on trouve la très belle pierre tombale de Pernelle de Fougerolles. Cette pierre, h aute de 2,20 m pèse 1800 kf. Elle est datée du 4è jour du mois d'aoust 1400.

Le vitrail représentant St-Michel terrassant le démon est, lui, du XV ème. On dit qu'il fut exécuté d'après un carton de Raphaël. On peut aussi admirer les croix de consécrations montrant que l'église fut bénie par l'évêque (XVIè ou XVIIè).

Au XVIII ème siècle,le village est en pleine prospérité, grâce aux vignes et à l'élevage.

1870-1871 : les réquisitions allemandes furent très importantes et Magny dut payer de fortes sommes d'argent. Le village, peu à peu, va se dépeupler.

En 1851, on compte 395 habitants, en 1872 : 318, en 1896 : 284 et à l'époque de la mort de Françoise Sauvestre, en 1906 : 252 habitants. De nos jours, le village, qui a profité de l'exode de la ville et de sa proximité de Dijon, compte 550 habitants.

Françoise Sauvestre s'installe donc dans ce petit village. Dans sa maison, elle va aménager sa chambre en chapelle où brûlait une veilleuse devant une châsse de Sainte Philomène. Plus tard, sera aménagé, dans le jardin, un petit oratoire.

En fait, ses procès lui ont servi de publicité et le nombre de personnes qui vont venir la voir va encore augmenter. Certains affirmèrent de 15 à 20 personnes par jour.

Comment soignait-elle les gens ? Tout est basé sur la prière et sur l'utilisation d'huile bénite comme elle l'avait vu faire par le Curé D'Ars, où elle se serait rendue à deux reprises.

On parle d'autres remèdes, mais il semblerait que ces informations soient fausses.

Elle ne recevait pas le dimanche et les autres jours, seulement le matin jusqu'à une heure de l'après-midi. On dit qu'elle recevait beaucoup d'argent mais qu'elle refusait ou le mettait à la porte de l'église.

Et pourtant, ses rapports avec le curé Bertin de Magny furent tout aussi mauvais que ceux avec le curé de Fauverney, Monsieur Bonotte.

Le 22 avril 1906, elle mourut et le prêtre refusa de l'enterrer religieusement.

Bien peu de témoignages nous la décrivent : "son visage paraissait très jeune malgré son grand âge, sans ride, yeux noirs très profonds semblant scruter jusqu'au fond de l'âme. Un petit bonnet blanc tuyauté couvrait sa tête, ainsi qu'un petit fichu de laine blanche noué sur le cou. Elle était habillée simplement, comme à la campagne. Toujours très proprement vêtue, jupe très foncée, corsage non ajusté appelé familièrement caraco".

Elle était de petite taille à cause de son infirmité ; ses jambes étaient repliées sous elle, les pieds chaussés de chaussures spéciales qui sont gardées dans sa maison.

Françoise Sauvestre a marqué fortement Magny sur Tille. Le 18 novembre 1906, une concession perpétuelle fut accordée par le conseil municipal à Monsieur Guichard (Chaussin), Henri Martin (Varanges), Chapuis-Guignot (Dijon), Rousseau (Jura), Bailly-Georget (Corcelles-Serrigny).

La concession qui, au départ, concernait une parcelle de terrain de 4m2, sera agrandie le 25 février 1907 (2m2) et le 31 mars 1926 (3m2).

Le chemin qui va de la route départementale à l'entrée du village est propriété privée. De nos jours, à la mairie, la photo de la tombe de Françoise Sauvestre est affichée sur le tableau de présentation du village.

Des pélerinages sont toujours organisés à notre époque : le dimanche qui suit le 22 avril (jour de sa mort) et le dimanche qui suit le 10 août, fête de Sainte Philomène. La messe est célèbrée simplement au repos de son âme. En effet, l'église, pour l'instant, n'a pas reconnu le bien fondé de ses miracles que l'on dit nombreux. On pouvait voir jadis, auprès de sa tombe, des ex-votos, des béquilles, des statues. Tous ces objets ont été rangés dans une pièce de sa maison.

Le 11 juillet 1913, le docteur Charbonneau de Genlis et le docteur Zipfel, professeur à l'école de médecine de Dijon furant chargés de la reconnaissance du corps de Mlle Sauvestre. En effet, certaines personnes avaient répandu le bruit qu'au bout de 10 années, son corps serait toujours intact (affirmation que jamais Mlle Sauvestre n'avait faite). Voici un extrait du rapport des médecins :

"Nous nous sommes rendus à 8 heures du matin au cimetière de Magny sur Tille. La tombe de Françoise Sauvestre était ouverte... Nous nous trouvons en présence d'un cercueil en planches de sapin disjointes... Le dessus est enlevé, n ous descendons dans la tombe et procèdons à un examen détaillé. Nous trouvons le crâne... au niveau de la poitrine un Christ en bois et une palme en fleurs artificielles métalliques... Nous n'avons retrouvé que quelques parcelles de côtes et des vertèbres d'une friabilité extrême..."

Un cercueil solide mais sans fond fut simplement posé sur le fond de l'ancien et on reboucha la tombe. Plus tard, une chapelle fut élevée et l'on peut encore y voir de nombreux ex-votos.

A-t-elle réellement provoquer des guérisons par la prière ? Ont-elles continuer même après sa mort ? Seule l'Eglise est qualifiée pour juger...

◊
◊

2e ÉDITION
1957

NOTICE

SUR

Mademoiselle Françoise SAUVESTRE

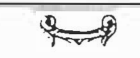
de

MAGNY-FAUVERNEY

(Côte-d'Or)

★

Sa vie - Son église - Sa maison - Ses prières



IMPRIMERIE F. MASSEBEUF — DIJON



MAGNY-SUR-TILLE *(Côte-d'Or) Eglise et Maison de Mlle Sauvestre*

AVIS IMPORTANTS

Il est tout d'abord nécessaire de rappeler que l'Eglise Catholique, très difficile à juste titre pour donner à quelqu'un le titre de « saint », ne s'est jamais prononcée sur la sainteté de vie ou sur les faits extraordinaires qui seraient survenus durant la vie ou après la mort de Mlle Françoise Sauvestre. Seuls le Souverain Pontife ou Monseigneur l'Evêque de Dijon pourraient, s'ils le jugeaient opportun, donner une approbation ou une condamnation, ce qui n'a pas encore été fait jusqu'à maintenant. Nul ne peut présager de l'avenir.

En conséquence :

1° Il est interdit d'organiser des pèlerinages, avec procession, avec ou sans participation du clergé. Seule une messe à l'église de Magny, un jour de « pèlerinage », est autorisée par Monseigneur l'Evêque.

2° Il est interdit de déposer sur sa tombe ou dans sa maison des ex-voto portant la mention de « sainte » ; en juin 1948, toutes les plaques de ce genre ont été retirées et mises en lieu sûr par les personnes propriétaires de la tombe et de la maison.

3° Toutes les éditions du « *Recueil des véritables prières et les litanies* », éditées jusqu'en 1947 sont formellement déconseillées ; ces prières, dont l'authenticité est très douteuse, renferment des passages incompréhensibles, portant à ridiculiser la religion et qui n'ont certainement pas été prononcées telles quelles par Mlle Sauvestre. Celle-ci, ne sachant ni lire ni écrire, n'a laissé ni lettres ni écrits d'aucun genre. Une petite notice formant la première édition autorisée par l'Eglise a paru à Dijon en février 1959.

4° Il est interdit de porter les médailles dites de Sainte Françoise Sauvestre. La vente en est arrêtée.

5° Les messes doivent être offertes « pour le repos de l'âme de Françoise Sauvestre », et nullement en son honneur, puisqu'on ne peut célébrer la messe qu'en l'honneur des saints et des bienheureux officiellement reconnus comme tels par l'autorité religieuse.

6° Tous les fidèles sont instamment mis en garde contre les pratiques superstitieuses qui accompagnent trop souvent la prière chez certains : huile déposés sur le tombeau, etc., qui n'ont rien à voir avec la vraie dévotion à Dieu. Tout cela est nettement à condamner et ridiculise la religion aux yeux des incroyants et même des croyants. Comme le cessait de le répéter Mlle Sauvestre, le principal est d'avoir confiance en Dieu et de se soumettre humblement à sa volonté par l'offrande de sa prière, de sa souffrance et de son travail.

7° Il est entièrement permis de prier Mlle Sauvestre en son particulier, de lui demander d'intercéder pour nous près de Dieu. L'Eglise permet de le faire à l'égard de toute âme se trouvant au Ciel ou au Purgatoire ; mais elle ne veut pas qu'on le fasse publiquement avant son autorisation officielle. Ceci afin d'éviter tout risque d'erreur et d'abus regrettables.

8° Les personnes ayant reçu des grâces particulières (conversions, guérisons, etc.) sont priées de les faire parvenir avec pièces justificatives pour les guérisons (certificats médicaux) à M. le Curé de Magny-Fauverney (Côte-d'Or) chargé par Monseigneur l'Evêque de les recueillir.

Conformément au décret d'Urbain VIII, je ne prétends donner à aucun fait ni à aucune parole contenus dans cet opuscule plus d'autorité que ne lui en donne ou ne lui en donnera l'Eglise Catholique dont le jugement est et sera toujours en tout la règle de mes jugements.

Magny-Fauverney, 5 *mai* 1957.

Abbé E. LASSEUR,
Curé de Fauverney et Magny.

QUATRIEME PARTIE

Prières de Mlle Sauvestre

I. — PRIERE AU CHRIST

Que l'eau bénite nous lave et nous purifie par les mérites précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Un Dieu qui souffre,
Un Dieu qui meurt,
Un Dieu attaché à la Croix.

Puisque ce sont mes péchés qui vous y ont attaché, je vous demande pardon, Seigneur, et vous supplie de ne pas m'abandonner, surtout s'il vous plait à l'heure de ma mort.

Oh ! Dieu qui avez daigné réjouir le monde par la Résurrection, faites que, par la Vierge Marie, nous goûtions les fruits d'une vie éternelle et bienheureuse par le même Jésus-Christ votre Fils, Notre-Seigneur.

Ainsi soit-il.

III. — PRIERE A NOTRE-DAME

L'Ange du Seigneur annonça à Marie qu'elle enfanterait le Sauveur et qu'il serait conçu par l'opération du Saint-Esprit.

Je vous salue, Marie, très digne fille de Dieu le Père,
Je vous salue, Marie, très digne mère de Dieu le Fils,
Je vous salue, Marie, épouse du Saint-Esprit,
Je vous salue, temple vivant de la Sainte Trinité.

Je vous salue Vierge avec l'enfantement, dans l'enfantement, Vierge après l'enfantement ; je vous prends pour ma patronne et ma bienfaitrice, fille chérie de Dieu et mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je m'adresse à vous de tout mon cœur ; ayez pitié de vos enfants malades, des affligés, des agonisants, des femmes enceintes, des orphelins, des prisonniers, des voyageurs sur terre, sur mer et dans les airs, et de tous ceux et celles qui s'adressent à vous.

Notre-Dame d'Etang, *priez pour nous.*
Notre-Dame de Lorette, *priez pour nous.*
Notre-Dame de Lourdes, *priez pour nous.*

Notre-Dame de Pitié, de Compassion et des Sept Douleurs, protégez-nous tous s'il vous plait.

III. — PRIERE A TOUS LES SAINTS

Bienheureuse Sainte Anne *priez nous nous*
Bienheureux Saint Médard, *priez pour nous*
Saint Roch, *priez pour nous*
Saint Charles Boromée, patron des Séminaires, *protégez-nous tous s'il vous plait !*
Glorieux Saint Georges, patron des soldats, *rendez-les sains et saufs à leurs familles, protégez ceux qui servent sous les drapeaux !*
Glorieux Saint Joseph, vous qui avez eu la grande douceur d'avoir Jésus et Marie à votre lit d'agonie, *je vous invoque pour ce moment redoutable, afin que je meure dans la grande paix de mon Dieu !*
Sainte Reine, Vierge et martyre, *priez pour nous !*
Saint Dominique, patron des prédicateurs, *priez nous nous !*
Saint Bonaventure, *priez pour nous !*
Saint Hubert, *priez pour nous !*
Saint Philibert, *priez pour nous !*
Saint Marcould, *priez pour nous !*
Saint Louis de Conzagues, *priez pour nous !*
Saint Sébastien, martyr, *priez pour nous !*
Grand Saint Pierre, et Saint Curé d'Ars, grands et bons serviteurs de Dieu, vous avez prêché, médité, converti et guéri. Ouvrez les yeux à la lumière de vos pauvres coupables et guérissez nos malades et nos affligés.
Sainte Barbe, *priez pour nous !*

Mon Dieu, j'invoque vos saints les plus illustres et vos Vierges les plus héroïques, pour obtenir grâce et persévérance.

Tous les Saints du Paradis, *protégez-nous !*

IV. — PRIERES A SAINTE PHILOMENE

Adolescente de 14 ans, martyrisée à Rome, dont les ossements ne furent retrouvés qu'en 1802, et qui s'est signalée par d'étonnants miracles.

Le Curé d'Ars l'appelait « sa chère petite sainte ».

(Prières approuvées par Monseigneur l'Evêque de Genève - 1834.)

« Bienheureuse Sainte Philomène, vierge et martyre, du haut de la Céleste Patrie, rendez-nous gloire et bonheur.

« Glorieuse Vierge et martyre, tant aimée de Dieu, Sainte Philomène, je me réjouis avec vous de la puissance que Dieu vous a donnée, pour la gloire de son nom, pour l'édification de son Eglise et pour honorer les mérites de votre vie et de votre mort. J'aime à vous voir si grande, si pure, si généreuse, si fidèle à Jésus-Christ et à son Evangile, si magnifiquement récompensée et dans les Cieux et sur la terre. Attiré par vos exemples à la pratique des solides vertus; plein d'espoir à la vue des récompenses accordées à vos mérites, je me propose de vous suivre dans la fuite de tout le mal, et dans l'accomplissement entier de ce que Dieu me commande. Aidez-moi, ô grande Sainte ! par votre puissante intercession. Obtenez-moi surtout une pureté à jamais inviolable, une force d'âme invincible à toutes sortes d'assauts, une générosité qui ne se refuse, pour Dieu, à aucun sacrifice, et un amour aussi fort que la mort pour la foi de Jésus-Christ, pour la Sainte Eglise catholique, et pour le Souverain Pontife, le Père commun de tous les fidèles, Pasteur des Pasteurs, Vicaire de Jésus-Christ dans tout l'Univers.

« A ces faveurs que je vous demande, ô Sainte Philomène ! de toute la ferveur de mon âme, j'ajoute de nouvelles grâces, que j'ai aussi l'entière confiance d'obtenir par votre puissante médiation... (exposez vos demandes : époux, famille, enfants, métier, santé, difficultés, etc.). *Non, ce Dieu si bon, pour lequel vous avez donné votre sang et votre vie ; ce Dieu si bon qui m'a aimé jusqu'à mourir pour moi, jusqu'à vouloir se donner à moi dans la Sainte Communion ; non, il ne se refusera pas à vos prières, à mes vœux, au besoin qu'il éprouve en quelque sorte lui-même de nous faire du bien. Je l'espère ; je mets toute ma confiance en lui et en vous. Ainsi soit il ! »*

« Rendez la vue à l'aveugle, la parole au muet, l'entendement au sourd, à l'affligé la guérison, la santé au malade, au coupable sa conversion, au juste sa récompense, au vieillard la patience et l'humilité ! Obtenez-nous la grâce d'une bonne mort et d'être bientôt délivrés du Purgatoire.

« Grande Sainte, vous entendez nos plaintes et nos gémissements et vous connaissez nos besoins les plus pressés ; daignez nous secourir, vous qui n'avez pas sitôt imploré le tout-puissant secours de Dieu que vous êtes exaucée ; rendez-nous gloire et bonheur.

« Gardez-nous, préservez-nous de tous les dangers de la vie ; donnez-nous la force et le courage de prier et d'obtenir la paix !

« Obtenez-nous une foi vive, une espérance ferme, une charité ardente, une humilité profonde, une reconnaissance parfaite.

« Je vous remercie de toutes les grâces que vous m'avez obtenues jusqu'à ce jour ; faites-moi la grâce de continuer jusqu'à la mort, ce moment redoutable et décisif de mon existence ; faites-moi la grâce de m'y résigner.

« Faites-moi bien aimer les autres ; donnez-moi le courage d'aimer ceux qui ne m'aiment pas ou qui me font du mal ; faites aussi que je sache rendre service aux autres, discrètement, sans me vanter, par amour pour Dieu.

« Sainte Philomène, priez pour nous ! »

S A I N T E   P H I L O M E N E

◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Son nom vient de filia luminis : la fille de la lumière.

Son corps fut trouvé en 1802, le 25 mai, lors de fouilles à Rome sur la via Salaria, aux Catacombes de Sainte Priscille.

Son martyre n'est connu que par les symboles dépeints sur la pierre sépulcrale.

Sainte Philomène refusa d'épouser le tyran Dioclétien ; celui-ci, fou furieux, la fit flageller, puis emprisonner. Elle fut jetée dans les eaux du Tibre avec une ancre au cou, mais deux anges vinrent à son secours et coupèrent la corde.

On lui fit alors décocher une grêle de traits. Fortement blessée on l'enferma. Mais, à son réveil, elle était guérie.

On essaya en vain de la percer à l'aide de dards aigus. On fit alors rougir les dards dans la braise pour détruire l'enchantement, mais ils ne purent atteindre la vierge.

Alors, on lui trancha la tête...

Il y eut de nombreux miracles. Déjà, à la découverte de son corps, dicerses parcelles sacrées se transformèrent en corps précieux.

Dans sa châsse, les traits de son visage changèrent et son corps grandit. De nombreuses guérisons survinrent à des personnes ayant eu recours à elle.

Très tôt, on usa de l'huile de la lampe qui était devant sa châsse. Citons certains passages du livre "La thaumaturge du XIX" écrit en 1836 :

"Au bout de quelques jours, pendant lesquels il oignit souvent la partie malade avec l'huile de la lampe allumée devant la châsse, non seulement la plaie, mais encore l'horrible difformité qui en était la suite, disparut totalement" - "...usez comme l'ont fait tant d'autres de l'huile de sa lampe ; promettez-lui de lui offrir quelques dons..."

Mais ce n'est qu'à partir de 1815 que la France entendit parler de cette sainte qui doit sa renommée au fameux Curé d'Ars (1786-1859). Citons le chanoine Trochu (extrait de son livre "Le Curé d'Ars" 1935) :

"Il est probable en effet, que si le Curé d'Ars n'eut proclamé pendant 30 ans ses louanges, Sainte Philomène n'aurait pas, chez nous, l'immense renommée qu'elle y connut au XIXème siècle".

On verra même, dans notre région, des paroisses vouer un culte fervent à Sainte Philomène, telle Villers les Pots.

◊
◊

12

Pièce N° 1 SP 65075

Arrondissement de Dijon

Nous Maire de la commune de Magny sur Tille
Vu la loi du 5 avril 1884, article 68, N° 7.
Vu la délibération du Conseil Municipal de Magny sur Tille en date du trente et un mars 1926 approuvé par le Préfet en date du 7 mai 1926 portant fixation d'un tarif pour les concessions de terrains dans le cimetière communal.

Arrêtons :

Art. 1er. – Il sera concédé à perpétuité aux sieurs Guichard Louis liquoriste à Chaussin, Jura et Emile Chapuis négociant à Dijon une parcelle de terrain de la contenance de trois mètres carrés dans le cimetière pour y agrandir la sépulture de Mademoiselle Françoise Sauvestre. La dite parcelle est contiguë au Nord à celle déjà concédée.

COMMUNE DE MAGNY-SUR-TILLE

Concession perpétuelle de trois mètres carrés de terrain dans le cimetière moyennant neuf cents francs

Art. 2. – Les concessionnaires disposeront, en conséquence de cette parcelle de terrain à dater de ce jour, mais seulement pour la destination ci-dessus indiquée.

Art. 3. – Le prix de la parcelle concédée demeure fixé, conformément aux dispositions contenues dans la délibération précitée à la somme de trois cents francs par mètre carré soit au total neuf cents francs qui seront versés entre les mains du Receveur Municipal aussitôt après les formalités de l'Enregistrement.

Art. 4. – Tous les frais de timbre d'enregistrement et autres du présent acte seront ~~versés~~ à la charge des concessionnaires et payables de suite.

Fait à Magny sur Tille le quinze juin mil neuf cent vingt six

Les Concessionnaires. Le Maire
s. Guichard. Chapuis s. A Cornemillot

Pour copie conforme
Magny-sur-Tille, le 22 juin 1926
Le Maire

Un mot rayé nul
Renvoi approuvé
Le Maire

Reçu 8 f. 72, 14.40 | 16.40
quatorze francs quarante centimes
Cossey (?)

Réception Cessey sur Tille 17 JUIN 1926 de la Côte-d'Or

TUPS… Cesse…

F 72 V° 482 C 9 E N° 700
1 AOÛT 1926

Chronique religieuse 1873-1874 du diocèse de Dijon.

peuple, nous rappelons simplement aux personnes dévotes à sainte Reine qu'elles ne doivent point oublier ses glorieux ossements. On peut du reste choisir le jour que l'on voudra dans l'octave, et même dans l'année, notre pèlerinage étant permanent. Il est établi pour solliciter des faveurs particulières ou générales, et nous aimons à rappeler que le pouvoir de la sainte martyre n'est point amoindri.

Il y a peu de temps, une personne venue de loin m'apprenait qu'elle revenait près de la Sainte en pèlerinage d'action de grâces, ayant été radicalement guérie à la suite d'un voyage précédent.

Plus récemment, une autre personne, originaire de Flavigny, mais qui en est momentanément éloignée, me témoignait également avoir été guérie à la suite d'une neuvaine et d'une visite près des saintes reliques.

Que la foi et la piété se réveillent donc parmi nous, et le secours de sainte Reine ne nous fera pas plus défaut que par le passé.

Je rappelle à tant de cœurs bourguignons, si dévots à sainte Reine, que la chapelle et les châsses qui renferment ses ossements sacrés ne sont pas dignes de notre glorieuse *Sœur* et *Patronne* (1); qu'on veuille donc bien me venir en aide pour sauver son culte d'un trop funeste oubli.

Agréez, etc.

E. NORTET,
Curé de Flavigny.

DOYENNÉ DE GENLIS. — Les jongleries dont Fauverney était depuis trop longtemps le théâtre, viennent d'avoir devant la Cour d'appel leur dénouement naturel et prévu. Nous empruntons au *Bien public* le compte rendu de cette affaire.

« Depuis quelques années, la fille Françoise Sauvestre, de Fauverney, avait transformé sa maison en oratoire, où elle recevait ses nombreux adeptes, sous prétexte d'obtenir par ses

(1) *Jure te civem, vocat et patronam civis et hospes;* citoyens et pèlerins vous proclament à bon droit leur sœur et leur patronne. (*Manuel*, pag. 113.)

prières la guérison des infirmes, mais en réalité pour les mystifier, et obtenir d'eux quelque argent au moyen de ses pratiques superstitieuses.

« Afin de mieux gagner leur confiance, elle leur annonçait très-sérieusement qu'elle tenait ses pouvoirs de Jésus-Christ lui-même; qu'elle avait des relations avec notre Saint-Père le Pape; que le vénérable curé d'Ars, dont elle avait été douze ans la servante (ce qui est faux et mensonger), lui avait aussi communiqué également ses pouvoirs, comme on pouvait s'en convaincre par les nombreuses lettres qu'elle en avait reçues. Or, elle n'a jamais pu en montrer une seule, parce qu'elle n'en a point; mais en revanche, on a lu en justice beaucoup de lettres adressées par de jeunes personnes à Françoise Sauvestre, et ces pièces sont loin de fournir des preuves de moralité, ni pour l'une ni pour les autres.

« A quoi Françoise Sauvestre voulait-elle en venir avec son système de mensonges? Au point essentiel de sa religion, qui consiste à distribuer quelques gouttes d'une huile qu'elle fait brûler devant l'image de sainte Philomène, distribution toujours accompagnée de certaines cérémonies, plus drôles, plus comiques les unes que les autres. En se frottant de cette huile, on est assuré d'être guéri de toutes les maladies. Ensuite on paie, bien que Françoise dise qu'elle ne demande rien. Tout cela ressemble à une plaisanterie, c'est pourtant l'exacte vérité. Depuis de longues années, un très-grand nombre de personnes de tous les pays sont dupes et victimes de ces supercheries. On espérait que cette comédie, au plutôt cette mauvaise farce, tomberait sous le poids du ridicule : point du tout, la secte augmentait tous les jours.

« Deux fois en police correctionnelle, Françoise a été acquittée, la dernière fois avec cette déclaration significative du tribunal : qu'il n'y avait que des imbéciles et des niais qui fussent capables d'ajouter foi à de pareilles extravagances.

« La Cour d'appel, qui vient d'être saisie de cette cause par M. le procureur de la République, ne crut pas non plus aux

miracles de Françoise Sauvestre, et, réformant les deux arrêts portés en police correctionnelle, condamna ladite Sauvestre à 16 francs d'amende, en lui défendant de tenir chez elle un oratoire et de continuer son commerce, au moyen de ses superstitions frauduleuses. »

L A F I L L E S A U V E S T R E E T L A J U S T I C E

◊ ◊

Nous connaissons, en fin de compte, bien peu de choses sur la vie de Françoise Sauvestre.

Les seuls éléments nous sont parvenus, soit par la tradition orale, avec toutes ses incertitudes et enjolivures, soit de source plus sûre : les différents actes de justice la concernant.

Mais il y a un grand manque, car ce n'est qu'en 1873, alors qu'elle était âgée de 55 ans, qu'elle se voit poursuivie pour la première fois en justice pour escroquerie.

Par lettre du 28 septembre 1873, Monsieur Marey, maire de Fauverney, s'adresse au juge de paix :

"La fille Sauvestre continue ses consultations comme par le passé. Son admirateur, le chef de gare Mairet m'a dit, hier, qu'elle avait fait un nouveau miracle et aurait guéri un homme qui était malade depuis cinq années et, au moyen de son remède, guéri de la teigne l'enfant de cet homme de telle sorte que l'on a fait la [SAIGNEE] immédiatement après l'application de ce remède. Enfin, c'est toujours la même histoire. Il sera bien difficile de persuader à ses dupes que c'est une farceuse qui ne vit que d'escroquerie".

A la lecture de cette lettre, on voit bien que cette histoire d'escroquerie court depuis longtemps.

Françoise Sauvestre s'est acquit un certain renom et l'on parle déjà de miracles.

Elle ne savait ni lire, ni écrire. Le seul document que nous possèdons, qui puisse exprimer sa pensée, est une lettre, écrite, sous sa dictée et adressée au juge de paix.

Ce dernier, suite à la lettre du maire, s'est rendu incognito pour mieux juger de cette affaire.

Nous reproduisons ce document en totalité. Il faut noter que cette femme est, non seulement attaquee sur ses pratiques, mais aussi sur sa moralité.

D'après la signature, on peut penser qu'elle fut écrite par le fameux admirateur, le chef de gare Mairet.

◊
◊

X

Sauverney, le 17 Août 1873

Françoise Sauvestre

A Monsieur le Juge de Paix
du Canton de Senlis,

Je regrette de ne vous avoir pas reconnu dans votre incognito lorsque vous êtes venu chez moi je vous aurais dépeint de vive voix ma position mieux que je vais essayer de vous la raconter.

Née de parens pauvres et estropiée dès ma plus tendre jeunesse je n'ai pu me livrer aux travaux pénibles comme font ceux qui naissent comme moi dans la misère obligée de pourvoir moi même à mes besoins je me suis livrée aux travaux manuels en blanchissant et raccommodant le linge des domestiques; ces jeunes gens ont toujours été très respectueux envers moi; néanmoins il fallait que je subie la critique du peuple qui faisait circuler

de mauvais bruits sur ma conduite qui était cependant bien innocente.

il n'en était malheureusement pas de même d'une soeur que j'avais avec moi et malgré tous les bons conseils que je lui prodiguais le peuple veut faire retomber sa faute sur moi: pour prouver mon innocence j'invoque le témoignage de Mr. Pataille, garde champêtre qui veillait, à mon insu, comme mon ange gardien, sur toute ma conduite.

A présent je consacre ma vie à Dieu, par mes prières, mes jeunes et par l'intercession de Ste. Philomène, j'obtiens de Dieu des grâces surhumaines et la plus grande partie des malades qui viennent à moi avec la foi obtiennent guérison et je reçois tout le monde sans rétribution je n'accepte absolument que le prix de l'huile que je distribue on peut s'en convaincre par ceux que je reçois; malgré tout, mes ennemis redoublent d'ardeur pour m'injurier et me calomnier.

Je recevrai les malades qui viennent à moi (tous abandonnés de la médecine) jusqu'après votre décision, quelle qu'elle

Soit ou que vous m'autorisiez à continuer ou que vous m'interdisiez, je me résignerai à votre décision, mais les malades murmureront beaucoup si je suis obligée de les renvoyer quant à moi je vivrai en Dieu qui ne m'abandonnera pas.

Veuillez je vous prie Monsieur le juge de paix m'honorer d'une prompte réponse et recevoir mon très profond respect.

Françoise Saivestregudne

sait signé,

Marcel

Monsieur le maire de Fauverney ne fut pas le seul accusateur.

Les autorités religieuses vont aussi réagir. Une lettre de Monseigneur l'Evêque de Dijon, au sujet de la fille Sauvestre, sera adressée au Procureur de la République par le Procureur Général.

Hélàs, nous n'avons pu retrouver ce document. Par contre, dans sa lettre du 30 août 1873, le Procureur Général donne des instructions fermes :

"Je vous prie de vouloir faire avertir cette fille que des poursuites seront dirigées contre elle pour escroquerie si elle continue à abuser de la crédulité publique. Vous aurez soin de renvoyer la lettre de Monseigneur en me rendant compte de l'exécution de mes instructions. Vous inviterez les officiers de police judiciaire du canton de Genlis à surveiller désormais de façon la plus sévère les agissements de la fille Sauvestre".

Le ton se durcit !!

Le Curé Bertin est bien sûr de la partie. Le 25 septembre 1873, il s'adresse ainsi au juge :

"Lors de votre dernière visite à Fauverney, la fille Sauvestre était absente. Elle est revenue deux jours après, reprenant comme à son ordinaire le fil de ses supercheries avec sa persuasion qu'on ne lui peut rien. Elle essaye néanmoins de tromper la surveillance en donnant des audiences, tantôt chez elle, tantôt ailleurs dans le pays. C'est une duperie continuelle dont les nombreuses victimes viennent à elle des quatre points cardinaux ; quinze à vingt personnes par jour. On se demande si la justice ne mettra pas bientôt fin à tant de méfaits. Quant à moi, je sais que vous donnerez sous peu à la morale et à la religion imprudemment entravée une satisfaction que les honnêtes gens attendent et verront avec joie.

Votre très humble et obéissant serviteur".

Le 7 octobre 1873, le parquet du tribunal de Dijon demande au maire de Fauverney des renseignements sur Françoise Sauvestre, prévenue d'escroquerie et d'exercice illégal de la médecine.

A la question n° 8 : "Sa moralité et celle de sa famille ?", la réponse sera : "Mauvaise".

Le 20 novembre 1873, la Chambre Correctionnelle de Dijon rendra son verdict :

Extrait du registre des affaires correctionnelles de la Chambre de Dijon - (référence archives : U IX Cd 73)

N° 681 du 20 novembre 1873

Entre Monsieur le Procureur de la République d'une part et Françoise Sauvestre née à Fauverney, le 27 août 1818 sans profession, demeurant à Fauverney, défenderesse comparante d'autre part :

la cause appelée

lecture faite des procès verbaux

le Tribunal

Villy le 11 Mai 1873

Mademoiselle

Je viens vous donner un petit
détail du traitement que vous
m'avez donné; ma vue est toujours
la même. ~~et je ne~~ mais je ne
sais pourquoi je souffre tant
de l'estomac, les côtes et les
reins, je vous demanderais avis
si je pouvais me frotter avec
l'huile que vous m'avez donné
toutes les partie souffrantes
mais je n'oserais le fai sans
vous demander avis, j'espère que
vous vous rappelerez bien de moi.
Je suis le grand-père Boiteux
qui était avec sa petite fille

Oui les témoins dans leur déposition serments par eux prêtés, de dire la vérité, rien que la vérité, la prévenue en ses réponses, maitre Toussaint avocat en ses moyens, Monsieur le Procureur de la République en sa conclusion

En ce qui concerne le délit d'escroquerie

Considérant que la fille Sauvestre est parvenue, par suite de ses pratiques religieuses à persuader à un certain nombre de personnes, qu'elle avait le pouvoir, à persuader par ses prières et par l'apposition d'une huile bénie par elle de guérir toutes les maladies, il ne ressort pas suffisamment des débats que les manoeuvres auxquelles elle se livrait aient eu un caractère frauduleux, que de plus, prouvent que le délit d'excroquerie qui lui est reproché fut suffisamment caractérisé. Il faudrait qu'il fut démontré qu'il y ait eu de sa part intention bien établie de faire des dupes dans le but de s'approprier tout ou partie de leur fortune. Qu'il a été établi au contraire que si dans quelques circonstances elle a reçu quelque argent, les dons qui ne consistaient qu'en quelques sous ne lui étaient pas donné et n'étaient pas reçus par elle pour être appliqué à son profit mais seulement pour servir à l'entretien de la chapelle qu'elle a dans son habitation.

En ce qui concerne l'exercice illégal de la médecine

Considérant qu'il résulte des débats que la fille Sauvestre n'a jamais prétendu faire des cures en se servant de remèdes pharmaceutiques, qu'elle a seulement indiqué ou offert comme moyen de guérison ses prières et de l'huile bénie par elle dont l'apposition devait amener à des résultats que les faits qui dans certaines conditions auraient pu servir d'éléments pour établir le délit d'escroquerie n'ont nullement les caractères d'un exercice illégal de l'art médical

Pour ces motifs,

Relaxe Françoise Sauvestre des préventions d'escroquerie et d'exercice illégal de la médecine

(note sur le côté : Acquitté)

Le 30 [...] 1873 on trouve dans les registres de la Chambre d'Appel au n° 8211

Sauvestre Françoise sans profession à Fauverney

exercice d'un culte dans une maison privée sans autorisation : 200 francs d'amende.

Dijon : infirmé.

◊
◊

1 8 7 4

Les accusateurs de Françoise Sauvestre n'allaient pas rester sur un échec. Ils vont redoubler d'effort et, en cette année 1874, à nouveau la fille Sauvestre est confrontée à la justice.

Le 27 janvier 1874, la brigade de gendarmerie de Genlis établi un procès verbal "renseignements sur Mlle Sauvestre (Françoise) demeurant à Fauverney, soupçonnée d'escroquerie d'argent aux personnes ignorantes et confiantes dans les prétendus pouvoirs miraculeux de guérir avec des prières et de l'huile les maladies abandonnées par les médecins".

Ce document sera transmis à Monsieur le Procureur de la République, le 1er février 1874.

Le 27 janvier 1874, à 10 heures du matin, les deux gendarmes à cheval, le brigadier Georges Freiss et le gendarme Henri Rousset, revêtus de leur uniforme et conformément aux ordres de leurs chefs "agissant en vertu d'une lettre émanant de Monsieur le Procureur de la République à nous transmise par nos chefs, prescrivant de prendre des renseignements sur la nommée Sauvestre (Françoise) inculpée d'escroquerie, demeurant à Fauverney.

Pour l'exécution de la présente nous nous sommes rendus sur la commune de Fauverney et au domicile de Monsieur Bartet (Jean Baptiste Joseph) maire de la dite commune qui nous a déclaré ce qui suit :

"D'après la rumeur publique, la nommée Françoise Sauvestre a beaucoup plus de visites depuis son acquittement d'une poursuite judiciaire qu'avant, plusieurs étrangers conduisant des malades sont venus chez moi me demander des renseignements sur la confiance que je pourrais avoir dans les pouvoirs miraculeux de la nommée Sauvestre ; je leur ai répondu que cette fille ne pouvait soulager que momentanément les personnes atteintes de maladies imaginaires ; ces mêmes personnes sont allées néanmoins consulter cette fille mais elles se sont bien gardées de revenir pour me parler du résultat obtenu : probablement la fille Sauvestre leur a peut-être défendu de m'en parler. On dit qu'elle ordonne même comme purgatif à ses clients de la casse et du sel de Globert ; on pourrait peut-être obtenir une preuve de cette allégation en procèdant à une enquête auprès des pharmaciens et médecins de Seurre et de St Jean de Losnes ; je n'ai aucun autre renseignement à donner pouvant éclairer la justice sur cette fourberie de la nommée Sauvestre".

Le Sieur Carnier (Eugène), docteur en médecine demeurant à Fauverney déclare :

"Il est de notoriété publique que la fille Sauvestre donne des consultations aux personnes qui se croient malades, je ne sais si elle ordonne des remèdes, si elle reçoit de l'argent pour l'huile qu'elle donne pour frictionner les malades victimes de cette tromperie".

Le Sieur Bonotte (ETienne Jacques) curé en ce même lieu nous a déclaré ce qui suit :

"J'ai appris par la rumeur publique que la nommée Sauvestre (Françoise) de Fauverney a tous les jours des visites venant des pays quelque fois très éloignés ; elle donne des consultations et des indications à prendre des remèdes chez les pharmaciens mais je ne connais pas la manière que cette fille emploie pour attirer vers elle tant de victimes de ces duperies. Il est à croire que quand on lui demande le prix de sa consultation, elle répond qu'elle n'exige rien mais que si on est disposé de lui donner quelque chose, c'est à la générosité de ces personnes".

Le Sieur Gevrey (Claude) instituteur demeurant à Fauverney, déclare :

"Je ne connais pas la manière d'opérer ni les moyens employés par la nommée Sauvestre pour attirer autant de visites, de huit à dix personnes par jour, lesquelles ont une confiance illimitée dans ce qu'elle leur dit ; je sais qu'elle donne aux malades pour leur guérison de l'huile avec une goutte de cire sortant d'un cierge qui clair chez elle et devant lequel elle fait des prières au nom de Ste Philomène, mais je ne sais pas si elle reçoit de l'argent".

Le Sieur Cornemillot (Claude) âgé de 51 ans, boulanger demeurant à Fauverney, nous a déclaré ce qui suit :

"Je ne connais aucun fait à charge de la fille Sauvestre ma voisine, seulement je dois vous déclarer que journellement, il y a un certain nombre de personnes qui viennent consulter cette fille qui est soi-disant douée de pouvoirs miraculeux. D'après ce que j'ai appris indirectement, il est à croire que cette fille ne fixe aucun prix de sa consultation, de l'huile qu'elle distribue et des remèdes qu'elle ordonne ; elle dit à ses clients "donnez suivant votre générosité".

Cette dernière déclaration nous a été confirmée par la nommée Jeanne Dumay, femme Cornemillot (Claude).

Le Sieur Gardet (Henri) âgé de 35 ans, aubergiste à Fauverney déclare :

"Je vois journellement bien des personnes étrangères à la localité se rendre chez ma voisine Sauvestre (Françoise) âgée de 50 ans environ, laquelle est soit disant douée de certain pouvoir pour guérir les maladies incurables ; on dit qu'elle refuse formellement toute rétribution mais que les personnes plus ou moins sensibles lui donnent toujours de quoi subsister, sans quoi la commune serait obligée de l'entretenir, ou elle serait obliger de se livrer à la mendicité, attendu que cette fille est très pauvre mais d'une conduite irréprochable".

Le Sieur Pataille (Jean-Baptiste) garde champêtre à Fauverney déclare :

"Depuis le dernier jugement rendu contre la fille Sauvestre, j'ai reçu l'ordre de Monsieur le Maire, de la surveiller attentivement, ce que j'ai fait et je n'ai jamais rien remarqué qui puisse ternir sa réputation".

Le Sieur Bodonnier (Jean) âgé de 61 ans, cultivateur à Cuiserey, canton de Mirebeau, déclare :

"Le 4 décembre dernier, je suis venu à Fauverney pour consulter la fille Sauvestre sur ma maladie : elle m'a donné dans une fiole de l'huile pour me frictionner, puis elle a fait quelques prières, ensuite, je lui ai demandé ce que je lui devais, elle m'a répondu "Je ne vous demande absolument rien" ; Je lui ai dit, je mets 0,50 dans le tronc déposé sur la croisée et à portée du public. Elle m'a répondu "garder cet argent pour vous, vous boirez une bouteille à ma [...]". Depuis ce temps, je me suis trouvé bien soulagé des frictions d'huile

et des prières de la Françoise ; et aujourd'hui, 27 courant, je suis revenu pour le même motif comme n'étant pas complètement guéri. Après ma consultation, la Françoise m'a encore donné de l'huile et fait des prières. Je lui ai encore demandé ce que je lui devais, elle m'a fait la même réponse que le 4 décembre et j'ai mis néanmoins 50 centimes dans le tronc".

La nommée Bodonnier (Claudine) âgée de 33 ans, veuve Chenilley, demeurant à Charme, canton de Mirebeau, nous a fait la même déclaration que son père (Jean) pour ce qui concerne la visite du 27 courant.

Le Sieur Labane (Claude) âgé de 65 ans manouvrier demeurant à Cuiserey, canton de Mirebeau, nous a fait la même déclaration que le Sieur Bodonnier Jean, attendu que ce dernier et Labane sont venus les deux fois ensemble chez la fille Sauvestre.

Pour les voisins de la nommée Sauvestre, sauf le Sieur Cornemillot, nous ont fait des déclarations en faveur de cette dernière et notamment les sieurs Vautrin (Hubert) âgé de 52 ans, bourrelier, et Hugenot (Denis), même âge cultivateur, demeurant à Fauverney qui ont déclaré ce qui suit :

"Je pense que si Monsieur le Maire a porté plainte contre cette fille inoffensive et estropiée des deux jambes, c'est par suite de l'influence et un point de jalousie de Monsieur le Curé de la commune qui aurait soi-disant prononcé en chaire quelques paroles en défaveur de cette fille qui n'est pas plus blâmable depuis son acquittement qu'elle ne l'était avant son accusation".

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès verbal en double expédition , la première adressée à Monsieur le Procureur de la République à Dijon et la deuxième à Monsieur le Capitaine Commandant la gendarmerie de l'arrondissement, conformément à l'article 495 du décret du 1er mars 1854.

Fait et clos à Genlis, les jours, mois et en que dessus.

- signatures -

Un complément d'enquête suit ce procès verbal :

Certifions qu'ayant reçu l'ordre de notre capitaine commandant de prendre des renseignements auprès des personnes qui ont été traitées par la fille Sauvestre ; à cet effet, la Dame Dejeux (Odile) âgée de 52 ans, veuve Dejeux, cabaretière à Genlis, nous a déclaré ce qui suit :

"Depuis 4 ans, j'ai mal à une jambe ; pour ma guérison, j'ai consulté les médecins les plus célèbres et personne n'a pu me guérir. Me voyant sur le point d'être estropiée pour toute ma vie, je me suis vouée à Ste Philomène ; à cet effet, je suis allée trouver Françoise Sauvestre à Fauverney qui m'a, avant tout, engagé d'avoir de la foi dans ses paroles comme dans ses prières et que je dois moi-même prier Dieu ; elle m'a donné de l'huile pour me frictionner et depuis ce temps, ma jambe va mieux et je pense être radicalement guérie avant le 1er mars. Cette fille n'a rien accepté, ni pour sa consultation, ni pour l'huile qu'elle m'a donné".

Le Sieur Dejeux (Maximin) âgé de 50 ans, beau-frère de la précédente, nous a confirmé en tous points la déclaration qui précède.

La nommée Royer (Appoline) manouvrière, âgée de 50 ans, femme Bredillet déclare :

"Depuis ma jeunesse, j'avais des engelures aux mains qui me faisaient horriblement souffrir ; j'ai employé sans résultats tous les remèdes imaginables. Enfin, le mois de septembre dernier, je suis allée consulter la fille Sauvestre qui m'a dit que j'étais très facile à guérir ; elle m'a donné de l'huile pour me frictionner, m'a recommandé de prier Dieu et qu'elle-même prierais pour moi ; et au bout d'un mois je suis été tout à fait guérie, elle n'a rien voulu accepter de moi, ni de plusieurs personnes que je n'ai pas connues qu'elle a traité en ma présence".

Le nommée Druet (Sava) manouvrière âgée de 37 ans, femme Garnier demeurant à Genlis, déclare :

"J'ai un fils qui est sourd et muet par suite d'une mauvaise fièvre ; les médecins ont déclaré qu'il n'y avait rien à faire ; je me suis rendu chez la Françoise de Fauverney qui m'a déclaré ne pas répondre de la guérison de mon garçon, mais qu'elle n'en désespérait pas. Elle m'a recommandé de prier et m'a promis de prier elle-même pour la guérison de mon enfant ; elle m'a donné de l'huile pour le frotter ; elle n'a voulu aucune rétribution ; je ne sais pas si elle capable de guérir mon enfant qui déjà entend un peu".

Perrot (Nicolas) âgé de 60 ans, demeurant au même lieu déclare :

"J'avais mal au bras depuis fort longtemps ; par moment j'éprouvais des douleurs aigues. Je suis allé vers la fille Sauvestre qui, avec des prières et de l'huile qu'elle m'a donné pour frotter mon bras, m'a guéri au bout de quelques jours, mais elle a refusé toute récompense".

Le Sieur Clemencet (Simon) manouvrier âgé de 43 ans demeurant à Tart le Haut, déclare :

"J'ai une fille qui avait une grosseur à la jambe par suite de contusion. Cette grosseur faisait boiter ma fille, devenait de jour en jour plus inquiétante. Je l'ai conduite chez la nommée Sauvestre qui m'a donné gratuitement de l'huile pour frotter la jambe de ma fille et nous a recommandé de prier pour sa guérison et au bout d'"un mois, elle était totalement guérie".

Fait à Genlis, le 31 janvier 1874.

— *signatures* —

Le 6 août 1874, à nouveau, il y avait jugement :

Audience publique en Correctionnelle à Dijon jeudi 6 août 1874 par Monseigneur le Procureur de la République Bardonnant, vice président civil et Met, juge, Ladey, substitut, Bornier, commissaire greffier.

Entre Monsieur le Procureur de la république pour le Tribunal de première instance demandeur d'une part,

et Françoise Sauvestre née à Fauverney le 27 août 1818, sans profession demeurant à Fauverney défenderesse comparante d'autre part,

le Tribunal,

Oui les témoins dans leur déposition serment par eux prêtés de dire la vérité, rien que la vérité, la prévenue sur ses réponses, Maitre Perriquet, avocat en ses moyens, Monsieur le Procureur de laRépublique en sa conclusion.

En ce qui concerne le délit d'escroquerie

Considérant les faits reprochés à la fille Sauvestre se sont produits dans les mêmes conditions que ceux à la suite desquels un jugement prononçant son acquittement a été rendu à la date du 20 neuvième dernier,

Qu'il n'est pas plus établi aujourd'hui par des faits nouveaux qu'il ne l'avait été lors du précédent jugement, que les pratiques religieuses auxquelles elle se livre aient eu pour but d'escroquer tout ou en partie de la fortune d'autrui pour l'appliquer à un besoin personnel,

Qu'il résulte notamment de la déclaration du témoin digne de foi, l'huissier Truchot de Dijon qui, s'étant présenté chez la fille Sauvestre avec sa femme et en ayant reçu l'huile prétendue bénie par elle, il lui avait offert deux francs que la fille Sauvestre ayant refusé de lui accepter, il avait mis dans le tronc placé dans la chapelle, une pièce de 2 francs qu'elle s'était empressée de retirer et de lui rendre en lui disant qu'elle n'acceptait jamais que le prix de l'huile qu'elle fournissait et que ses frais d'achat ayant été remboursés dès le matin par les premières personnes reçues, elle ne pouvait plus rien accepter ;

Considérant ailleurs que pour l'article 49 peut être applicable, il faudrait qu'il fut établi qu'elle a agit avec une intention frauduleuse, que les pratiques de dévotion auxquelles elle se livre et qui malheureusement attire chez cette fille une grande foule de personnes accourant y chercher leur guérison ont, il faut le reconnaitre, un caractère éminemment regrettable qu'il ne peut paraitre néanmoins au tribunal qu'elle ait conscience du scandale qu'elle peut causer et qu'elle ne lui semble agir comme elle le fait que sous l'emprise de certaines hallucinations ;

Considérant qu'il a été, à la vérité, trouvé chez la fille Sauvestre une minime somme d'argent mais que d'autre part, le tribunal doit tenir pour constat d'après les renseignements fournis, que cette fille infirme et sans aucun moyen d'existence, n'a d'autres ressources et n'en use pas d'autres pour subvenir à ses besoins, peu dispendieuse du reste, que les libéralités volontaires de la charité publique ne lui font pas défaut ;

En ce qui concerne la prévention d'avoir fait servir sa maison à l'exercice d'un culte

Considérant que le fait de dire quelques prières en commun dans un oratoire particulier comme le faisait la fille Sauvestre avec les personnes qui venaient la consulter ne peut constituer l'exercice d'un culte dans le sens de l'article 294 ;

Considérant en outre que cet article, placé sous la rubrique "des réunions et associations illicites" a une corrélation intime avec les articles 291 et suivants qui le précèdent, qu'il ne pourrait s'appliquer qu'à des réunions de plus de 20 personnes, qu'il ne paraisse pas et qu'on établit pas avoir jamais eu lieu chez la fille SAuvestre.

Qu'on ne pourrait supposer d'ailleurs que la loi qui n'exige pas d'autorisation pour une réunion de moins de 20 personnes s'occupant d'objet politique l'exigerait lorsqu'elle aurait pour but l'exerciced'un culte.

Pour ces motifs,

Renvoie Françoise Sauvestre ses deux chefs de prévention qui lui étaient imputés par le Ministère Public.

A côté du jugement, sur la marge, est marqué :

Jugement réformé par arrêt du 26 août qui condamne la prévenue à 16 francs d'amende pour l'exercice d'un culte en sa maison sans la permission de l'autorité municipale.

Texte que nous retrouvons dans le registre d'appel du Tribunal :

N° 8132 : Françoise Sauvestre sans profession à Fauverney renvoyée du délit d'escroquerie - 16 francs d'amende pour l'exercice d'un culte sans autorisation dans une maison privée - Dijon - Infirmé.

Le 30 décembre, il y aura de nouveau appel :

N° 8204 : Sauvestre Françoise, sans profession à Fauverney - Exercice d'un culte dans une maison privée sans autorisation : 200 francs d'amende - Dijon - Infirmé - (sur la marge : défaut).

Le registre a été consulté par nos soins jusqu'en 1890. Aucune trace de condamnation avec emprisonnement.

Il faut noter cependant qu'en 1873 et en 1874, deux autres personnes du sexe masculin, mais du même patronyme ont été jugés, particulièrement Nicolas Sauvestre, jugé le 6 novembre 1873 et condamné à 3 mois de prison, suivant la loi du 2 août 1873 :

"quiconque sachant qu'il est dans l'impossibilité de se faire servir des boissons ou des aliments qu'il aura consommés, sera puni d'un emprisonnement de 6 jours au moins, de 6 mois au plus et d'une amende de 16 francs au moins et de 200 francs au plus".

◊
◊

EVECHE DE DIJON

le 28 avril.

Monsieur,

La personne de Françoise Sauvestre est bien connue. Mais la principale littérature la concernant semble bien être l'opuscule (auquel vous faites allusion) de l'abbé Lagneau, ~~curé~~ Emmanuel de Fauverney, aujourd'hui défunt, et des articles de journaux.

Mais jamais l'évêché ne s'est préoccupé de cette affaire; il n'en reste aucune trace, du

moins dans les archives. [illegible]

intérêt à interroger les vieilles gens de Magny/Tille.

C'est me semble-t-il, la seule source envisageable.

Avec mes sentiments distingués.

Marcha



Secrétariat
ouvert les mardis
et vendredis matins

Tél. 23.00.65

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MAGNY-SUR-TILLE

21110 GENLIS

Magny-sur-Tille, le 19

Les armoieries communales sont le signe qu'à travers 20 siècles, Magny sur Tille, par le courage de ses habitants, a su préserver son implantation et ses libertés.

Ces armoieries sont composées d'un parti Azur à la fleur de lys, rappelant le vitrail de l'église, ancienne seigneurie ducale, et laSainte Vierge, patronne de la paroisse, et de gueule au lion d'or ; le lion était les armes de la famille de Pontailler.

◊
◊ ◊
◊

LE PROGRES de Lyon 29

23 avril 1968

Cent cinquante ans après sa naissance

Les fidèles de Françoise Sauvestre vont faire pèlerinage sur sa tombe à Magny-sur-Tille

Curieuse figure en vérité que celle de Françoise Sauvestre... Le 28 avril, de pieuses personnes à la foi aussi touchante que simple, vont prendre, depuis la région beaunoise en particulier, et curieusement aussi depuis le bassin minier de Saône-et-Loire, la route de Magny-sur-Tille, où elle mourut voici soixante-deux ans, un 22 avril.

Probablement un autre pèlerinage aura-t-il lieu vers le 15 août, qui coïncidera avec le 150e anniversaire de sa naissance en 1818, mais aussi avec la fête du saint curé d'Ars, dont elle fut presque contemporaine et pour lequel elle eut une véritable vénération.

Et pourtant, cette femme qui fait naitre chaque année une semblable ferveur s'est vue refuser, à sa mort, les sacrements de l'Eglise catholique et même le bénéfice d'un enterrement religieux.

Ne songe-t-on pas à ce film récemment repris à la télévision « Dieu a besoin des hommes » qui évoque la naissance spontanée d'un mouvement religieux s'opposant à la même Eglise ?

Qui pourrait dire ce qui fut exemplaire ou reprehensible en la vie de celle que beaucoup s'obstinent à qualifier de sainte, malgré les avertissements réitérés d'un clergé très prudent ?

Le fait qu'elle soit née un 15 août, jour de l'assomption de la Vierge, fêtée avec tant de ferveur par les chrétiens (en partie grâce à Napoléon, du reste qui en a fait un jour férié) n'explique-t-il pas, interprété d'une certaine façon, les pratiques auxquelles elle se livra dès sa jeunesse, semble-t-il, à Fauverney, son village natal ?

Ou bien la pénible paralysie dont elle fut frappée dès l'âge de deux ans, et qui empêcha ses membres inférieurs de se développer normalement à la suite d'une rougeole mal soignée, n'est-elle pas plutôt à l'origine du soin qu'elle prenait d'une sorte de chapelle privée attirant d'autres personnes qui prialent avec elle et en vinrent à la considérer comme les orientaux considèrent leurs « sages », capable de prodiguer des conseils, de soigner des malades, d'obtenir même certaines interventions miraculeuses du ciel ?

En tout cas, dès son enfance « sainte » Françoise eut une vie sinon édifiante, du moins capable de faire naitre la pitié ;

Une chapelle...

Mais la jeune fille, refusant sans doute de s'exhiber ainsi, préféra les offrandes apportées à domicile dont il semble du reste, précisons-le sans plus tarder, qu'elle fit profiter plus pauvre qu'elle dès que cela lui fut possible.

Cependant, la petite chapelle évoquée plus haut, faisant de plus en plus parler d'elle, les langues, que certains qualifièrent de mauvaises, firent courir des bruits plus ou moins alarmants.

Un beau jour, en 1874, l'infirme marabout fut trainée devant les tribunaux, et condamnée à quatre mois de prison : « Pour exercice du culte sans autorisation dans un lieu privé » disent les uns « Pour exercice illégal de la médecine » affirment les autres.

L'ordre des médecins ayant été non moins ému des pratiques de notre héroïne que les membres du clergé local et les autorités municipales.

« Mlle Françoise » utilisait déjà semble-t-il, une huile qui devait faire plus tard sinon sa fortune tout au moins une bonne part de sa réputation, et qui continue paraît-il par quelque vertu posthume à répandre ses bienfaits même si elle a été acquise dans la plus banale des épiceries.

Mais une autre source fort autorisée nous incline à penser qu'une accusation beaucoup plus grave, voire crminelle avait été portée contre la « sainte » et fondée sur une horrible découverte dans son jardin.

Toujours est-il qu'à l'expiration de sa peine, elle quitta Fauverney pour s'installer à Magny dont la population lui était (et lui est restée depuis) beaucoup plus favorable bien que 4 kilomètres seulement séparent les deux localités.

Vivant un peu comme un ermite, elle connut alors (ou peut-être avant, car nous n'avons absolument pu vérifier la date de son ou de ses pèlerinages) un regain d'autorité en effectuant une ou plusieurs visites au grand thaumaturge d'alors, dont l'Eglise catholique a reconnu cette fois la sainteté : le curé d'Ars.

Comme lui, Françoise en référa à une sainte Philomène, beaucoup plus hypothétique et en fit un peu le centre de son « ciel » exhortant ses propres « fidèles » à la prier. Regain d'autorité en particulier parce que c'est lors de ce pèlerinage que la « sainte » aurait reçu du célèbre curé une petite ration d'huile de la lampe qui brûlait en permanence devant l'image ou supposée telle de Philomène. Et par l'intermédiaire de laquelle auraient été réalisés plusieurs miracles.

Besoin de merveilleux ?

Dans quelle mesure Françoise Sauvestre a-t-elle soulagé, elle-même des malades, les guérissant même complètement parfois ? Combien de prédictions se sont-elles réalisées ? Combien de situations plus reluisantes a-t-elle fait obtenir ? Combien d'affaires de familles se sont-elles arrangées grâce à elle ?

Nul ne saurait le dire, mais les témoignages ont abondé... sans qu'il soit jamais possible d'en vérifier un seul, selon les lois très sévères qui sont de règle en la matière.

Toujours est-il que certaines femmes enceintes ont une particulière confiance et aussi les gitans, mais de moins en moins nons a-t-on dit.

Toujours est-il que la tombe de Françoise Sauvestre, un monument en vérité, pullule de statues de toutes tailles, d'ex-voto naïfs où son nom se transforme en « Sovess » ou « Sovestr » etc. en porte-clés aussi, assez insolites en ce lieu, tel celui qui vante les mérites du « meilleur amortisseur du monde » ou du « café untel ». Modestes cadeaux sans doute, qui donnent bien le ton de toute cette affaire. Des lettres encore sont envoyées et déposées sur la tombe où l'on jette des pièces de monnaie.

Nous avons appris qu'une association du pèlerinage existait, sans pouvoir en retrouver la présidente qui serait une Dijonnaise (sans doute fort honorable) et qui s'efforce peut-être de canaliser vers une véritable foi chrétienne la ferveur des fidèles comme le curé de Magny qui accepte de faire dire une messe les jours de pèlerinage, mais simplement « pour le repos de l'âme de la disparue. »

La maison de Françoise Sauvestre, qui est ouverte seulement les jours de pèlerinage est entretenue avec soin et ses fidèles ont transformé depuis longtemps l'allée qui conduit au cimetière en une très jolie charmille.

Dieu nous garde de méprise : jamais la croyance des fidèles et des amis de Françoise Sauvestre, dont une plaque de marbre placée sur la tombe fait curieusement une « marthyr » mais puisque nous évoquions au début de cet article le film « Dieu a besoin des hommes », il semble bien qu'ici cette affaire, les hommes (et surtout les femmes) aient ressenti le besoin d'une évasion vers un merveilleux que la vie quotidienne est bien loin de leur dispenser et que nous cherchons tous d'une façon ou d'une autre plus ou moins consciente.

Il est fort probable du reste que la satisfaction de ce besoin apporte un remède excellent à certains maux, puisque l'influence du psychisme sur la vie physique n'est plus à démontrer.

J.-P. JALABER.

A MAGNY-FAUVERNEY

Bien Public 27-28 Août 1951

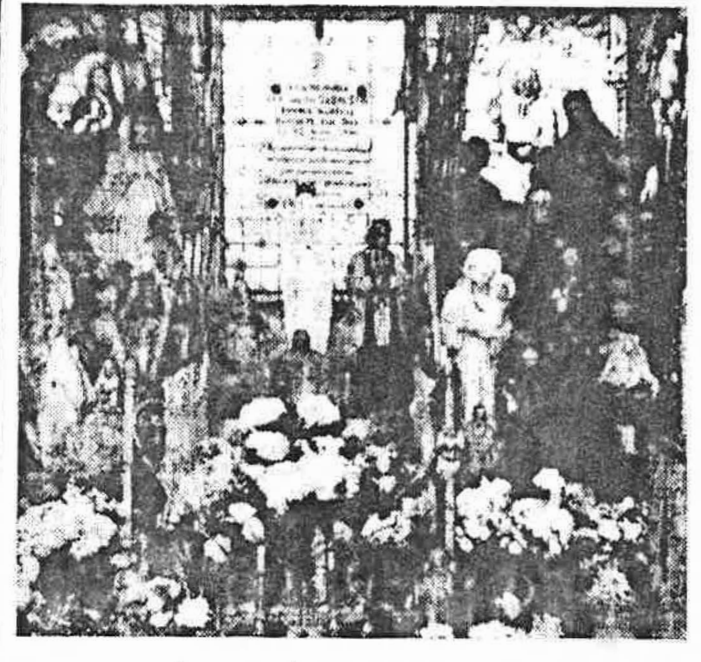
Plus de cinquante ans après sa mort on vient encore en pèlerinage sur la tombe de Françoise SAUVESTRE

S'il existe dans notre département une personne sur laquelle les jugements les plus opposés ont été portés, c'est bien le cas de Françoise Sauvestre, de Magny-Fauverney ou Magny-sur-Tille.

Si de très nombreuses personnes la prient et se déplacent pour venir la vénérer dans ce village, d'autres la méprisent ; et il est juste de dire que le nombre de ces derniers va en diminuant.

Nous voudrions, dans cet article, faire le point de la question, afin d'éclairer les esprits, laissant chacun libre d'en tirer les conséquences qu'il veut. Nous avons fait une très large enquête, près des esprits les plus divers ; nous avons consulté les archives, nous avons interrogé les personnes qui l'ont connue ; nous avons constaté nous-mêmes le fait que cinquante ans environ après sa mort, plusieurs milliers de personnes qui ne l'ont pas connue pourtant directement, la vénèrent.

Il est tout d'abord nécessaire de rappeler que l'Eglise catholique, très difficile à juste titre pour donner le titre de « saint » ne s'est jamais prononcée sur la sainteté de vie ni sur les faits extraordinaires de la vie de Françoise Sauvestre. Nul ne peut présager de l'avenir ; aucune approbation ni condamnation n'a été donnée jusqu'à maintenant. A ce propos, nous avons appris qu'en juin 1948, toutes les plaques de marbre portant la mention de « sainte » avaient été retirées du cimetière et mises en lieu sûr, ainsi que les médailles et les « Recueils des véritables prières », édités jusqu'en 1947 ; ces prières, dont l'authenticité est très douteuse, renferment des passages incompréhensibles qui n'ont certainement pas été prononcés tels quels par Mlle Sauvestre. L'évêché de Dijon a d'ailleurs mis en garde les fidèles contre les pratiques superstitieuses ; huile déposée sur le tombeau, etc... Mais si les pratiques extérieures ; processions, etc... sont formellement interdites, il est par contre [illegible] permis de prier [illegible] en son particulier ; [illegible] permet de le faire [illegible] se trouvant [illegible] [illegible] [illegible] qu'on [illegible] [illegible] ut elle [illegible]



La tombe de Françoise Sauvestre

Que nous apprend l'histoire sur elle ?

Elle naquit le 15 août 1818, à Fauverney, village situé à douze kilomètres de Dijon, sur la route de Dole. Elle était d'une famille de neuf enfants. Hélas ! un jour vint où le père abandonna tous les siens et ce fut aussitôt la grande misère. A deux ans, elle fut atteinte de rougeole ; plongée dans des bains froids sans les précautions indispensables, elle fit ce qu'on appelait à l'époque une rougeole rentrée : elle fut frappée de paralysie des membres inférieurs qui la rendit infirme incurable. Désormais elle ne se déplacera plus que dans une petite voiture surbaissée. Dès l'âge de cinq ans, on portait la petite Françoise le long des routes et des chemins pour mendier et aider ainsi à nourrir ses frères et sœurs, tandis que sa mère travaillait autant qu'elle le pouvait ; à la moisson, elle allait glaner dans les champs.

Quand elle fut à l'âge adulte, de graves ennuis lui furent causés et des histoires survinrent sur lesquelles il est difficile de savoir exactement ce qui s'est passé, la passion s'en mêlant. Elle entretenait une petite chapelle et souvent des personnes venaient prier près d'elle. Des plaintes furent déposées contre elle ; elle fut défendue par Me Toussaint, avocat ; et le 3 septembre 1874, elle fut condamnée par la Chambre correctionnelle de Dijon « pour exercice du culte sans autorisation dans un lieu privé », à la prison ; elle y fut du 18 juin au 28 septembre.

Des calomnies furent répandues et elle quitta Fauverney, cette année-là, pour aller s'installer dans le petit village de Magny-sur-Tille, à 4 kilomètres de là. Elle y séjourna dans une petite maison sans étage située à côté de l'église. Cette maison a été conservée absolument dans l'état où elle se trouvait le jour de sa mort : elle peut être visitée les jours de « pèlerinage ».

Dans cette maison, elle aménagea une chambre en chapelle où brûlait une veilleuse devant une châsse de sainte Philomène, et où elle [illegible] constamment [illegible] elle y reçut beaucoup de visiteurs. A propos de sainte Philomène et de [illegible] elle [illegible] comme elle l'avait vu faire au saint [illegible] pour les [illegible] ou éloignés [illegible] saint curé [illegible] [illegible] de la [illegible] qui [illegible] devant la châsse de sainte Philomène en son [illegible] d'Ars. Mlle Sauvestre y est [illegible] ; mais [illegible] tant à Ars qu'à Magny [illegible] a été trans[illegible]

Il ne se passait pas de jours sans qu'elle reçut des visiteurs (une vingtaine en moyenne) qui venaient lui confier leurs maux, leurs détresses, demander des guérisons. Elle ne recevait pas le dimanche, réservé au Seigneur. Elle refusait de recevoir, parfois d'une façon très rude, ceux qui n'avaient pas confiance en elle, ou qui disaient du mal d'elle.

Bien des faits, plus ou moins légendaires dont il faut beaucoup se méfier, ont été racontés par des personnes ayant certes bonne intention, mais, bien souvent, ce n'est pas historique.

De ces différentes visites à Ars, elle rapporta les grandes idées qu'elle expliquait ensuite à ses visiteurs : « Il faut beaucoup prier et surtout bien prier ; ce qui importe, c'est la guérison de l'âme ; il faut faire pénitence pour les pécheurs ; il faut accepter tout ce que Dieu nous envoie comme souffrance; il faut beaucoup aimer ceux qui souffrent. Il faut aimer les pauvres ; ce sont les amis de Dieu. Les plus pauvres sont, selon son expression, les pauvres en « habits noirs », c'est-à-dire les personnes qui n'ont plus rien et qui n'osent pas demander. Ne faites pas l'aumône aux pauvres « gourmands » c'est-à-dire aux ivrognes et aux femmes dépensières ».

Le matin, elle recevait les visiteurs, les faisait asseoir devant la cheminée ; elle s'exprimait ordinairement en français, quelquefois en patois bourguignon. Souvent, elle revenait au saint curé d'Ars et à sainte Philomène. C'étaient ces saints qui lui servaient, disait-elle, d'intermédiaires entre les hommes et Dieu.

Son visage paraissait très jeune, malgré son grand âge ; un petit bonnet blanc, tuyauté, couvrait sa tête. Elle était habillée simplement, comme à la campagne, toujour très proprement vêtue. Elle était très [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sans [illegible]

[illegible] une [illegible] incompréhension [illegible] et l'abbé Bertin, curé de Magny qui, mal impressionné par certaines pratiques, crut de son devoir d'agir durement envers elle. L'abbé Bertin quittait Magny au début de janvier 1907.

Elle reçut beaucoup d'argent, mais, ne gardant absolument rien pour elle, elle distribuait tout aux malheureux et aux œuvres charitables.

Pour ce qui est du don de divination et des guérisons nombreuses qui sont attribuées à son intercession, seule l'Eglise est qualifiée pour en reconnaître le bien-fondé. Ceux qui la prient assurent qu'ils ont obtenu beaucoup par son intercession.

Jusqu'à sa mort, qui survint le 22 avril 1906, et après sa mort, elle fut en butte à beaucoup de contradictions qui durent encore, mais vont en s'atténuant.

Sur sa tombe, ceux qui avaient confiance ont édifié une petite chapelle qui renferme des ex-voto, des vitraux et de très nombreuses statues.

Les pèlerins viennent spécialement en « pèlerinage » commun le jour anniversaire de sa mort, c'est-à-dire le dimanche qui suit le 22 avril (cette année exceptionnellement le 5 mai), et le dimanche qui suit le 10 août, fête de sainte Philomène.

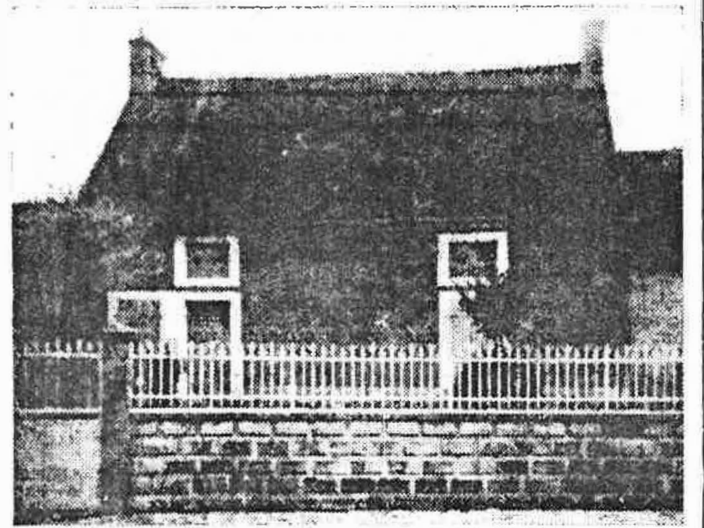
Le 11 juillet 1913, le docteur Charbonneau, de Genlis, et le docteur Zipfel, professeur à l'Ecole de médecine de Dijon, furent chargés de la reconnaissance du corps de Mlle Sauvestre. On voulait savoir dans quel état il se trouvait ; des personnes avaient répandu le bruit que 10 ans après sa mort on retrouverait son corps intact. En réalité, on n'a retrouvé que le crâne et des vertèbres. Un cercueil neuf fut remis sur le fond de l'ancien.

Pendant l'occupation allemande de 1940-1944, les Allemands ont respecté sa maison. Celle-ci, à côté de l'église et du monument aux morts, ne présente rien d'extraordinaire. Devant la maison se trouve une cour ; les plates-bandes de fleurs n'existaient pas de son temps. A droite des herbages qui servaient à Mlle Sauvestre ; si vous entrez dans la maison, vous voyez aussitôt à droite un lit, petit à cause de son infirmité, et où elle mourut ; derrière la maison se trouve son ancien jardin avec son puits. A gauche de la cour, vous pouvez entrer dans sa chapelle, remplie de vieux souvenirs et où elle recevait ceux qui venaient la voir.

On ne possède d'elle aucun portrait ni aucun écrit : elle ne savait ni lire, ni écrire.

Nous avons scrupuleusement rapporté sur cette personne ce que nous avons appris de sûr. Ce qu'il y a de curieux, c'est que 50 ans après sa mort, des milliers de personnes pensent à elle comme à une sainte...

L. C.



La maison de Magny où vécut Françoise Sauvestre

Au cours de notre enquête, nous avons rencontré de nombreuses personnes qui ont accepté, très aimablement, de nous parler de Françoise Sauvestre.

Nous reproduisons ci-dessous, très fidèlement, des extraits de leur témoignage.

Nous avons rencontré, en juin 1986, Monsieur Dubreuil, vigneron à Pernand Vergelesses et qui est un des membres de l'association destinée à perpétuer le souvenir de Françoise Sauvestre :

— Qui était cette femme ?

— C'était une personne estropiée, puisqu'elle avait un chariot pour marcher, pour se déplacer.

— Certaines personnes prétendent que c'était une sorcière ?

— Non, ce n'était pas une sorcière, c'était une personne qui priait comme le Curé d'Ars qui intercédait, qui demandait à Ste Philomène et pareille dans ses prières. Pour toutes les personnes qui allaient la voir, il fallait prier.

Elle, elle demandait au Bon Dieu, mais c'est le Bon Dieu qui dirigeait.

— Et les guérisons ?

— Je sais que ma grand-mère a été guérie, c'est mes parents qui le l'ont dit. Il y a eu beaucoup de miracles qui n'ont été enregistrés ni par les médecins, ni par personne. Mais un jour, elle sera certainement reconnue Sainte. Il n'y a pas de doute, elle sera béatifiée.

— Qu'elle était la maladie de votre grand-mère ?

— Je ne sais pas très bien, elle avait de l'emphysème. Elle a été guérie en priant, mais s'est servie de l'huile pour se frotter. De l'huile de lampe car, dans le temps, on s'éclairait avec de l'huile. C'était de l'huile comme le St Curé d'Ars, c'était pareil.

— Elle s'est beaucoup inspirée du Curé d'Ars ?

— Oui, elle a été deux fois à Ars. C'est mon père qui me l'a dit. Car mon père l'a connue. Une fois, elle est passée par le Carmel de Beaune où elle a couché, avec se petite voiture. Une autre fois, elle a prit le train. Un monsieur, qui est mort maintenant, le père de ma marraine de Beaune, l'a vue. Elle était venue, je ne sais pas si c'est de Fauverney ou de Magny, avec son petit chariot, car c'était comme un cul de jatte. Avec ses jambes, elle ne pouvait pas marcher. Et, sur le quai de la gare, les agents de la SNCF ne faisaient pas attention à elle. Et puis, le train, au moment de partir, n'a pas pu. Alors, elle a dit à un employé, en français, car, malgré qu'elle ne sache ni lire ni écrire, elle parlait en patois et en français... c'était déjà des dons... Alors, elle lui a dit "Montez-moi dans le train et il partira". Ils l'ont montée dans le train et le train est parti. C'est ce que l'on m'a dit.

— Et l'association ?

— Moi, je m'occupe de l'entretien de la tombe, uniquement. Mlle Chapuis, elle, s'occupe de l'entretien de la maison. Ils étaient à 4 personnes. Il y en a eu une de morte, je crois. Car la maison est toujours restée intacte, même quand les allemands sont venus.

— Et ses condamnations ?

— Elle a été emprisonnée. Elle a été condamnée pour pratique illégale de médecine car les médecins justement l'on fait emprisonner, car elle guérissait. Suivant l'opuscule, elle aurait fait 140 jours de prison mais la police urbaine n'a rien retrouvé dans les archives de son emprisonnement. J'aurais bien voulu... c'est ce que j'ai dit à notre ancien evêque qui est maintenant cardinal, Albert de Courtray et Jean Balland, le nouveau. Je les ai emmené visiter la maison, ils ont tout vu, je leur ai fait voir. Autrement, il n'y a pas eu de recherches, c'est resté au point mort, mais elle a été certainement en prison.

— Et la chapelle ?

— Dans la maison, il y a une petite chapelle érigée à Ste Philomène. Ste Philomène est dans une châsse. C'est un don d'un américain qui avait été guéri. Il y a des cannes, des béquilles à l'intérieur. Il y a une quantité de choses qui lui été données et offertes pour des guérisons ou des conversions. Elle touchait beaucoup d'argent, mais cet argent, elle ne le gardait pas. Même pour des personnes qui allaient lui demander, elle savait si la personne n'avait pas les moyens, elle lui disait "gardez cela pour vous, vous en avez plus besoin" et pour les autres, où elle savait que ça ne les privait pas, elle mettait beaucoup d'argent sous la porte de l'église et malgré cela, le curé n'a pas voulu l'enterrer. Il y a eu un problème avec l'Abbé du moment. L'évêque lui aurait dit "Je l'aurais su, j'aurais été moi-même l'enterrer". 8 à 10 jours plus tard, le curé a été changé. Il y avait une mésentente. [Les boches], je le sais par le père de ma marraine, ils ont pris une croix, dit une prière et l'on enterrée... religieusement mais sans prêtre.

— Et sa jeunesse ?

— Mon père l'a connu, mais Monsieur Bailly l'a connue, même étant enfant, chez ses parents. C'était une famille pauvre, il la mettait le long d'une route pour mendier. Dieu ne lui a pas permis de recouvrer la santé avant... elle a préféré que ses bras soient libres, mais pas ses jambes. Elle a eu une rougeole rentrée. Elle refusait de se laisser photographier... il n'y a ni photo, ni dessin rien. C'était une fervente pieuse qui ne faisait que prier, même de nuit, parait-il. Elle avait un lit et l'on dit qu'elle se couchait et qu'elle priait pour les pêcheurs. Tout était basé sur la prière et pour certaines personnes, de l'huile sainte.

— Mais qui l'a fit condamner ?

— C'est certainement les médecins de Dijon. Car elle a été condamnée justement pour pratique de médecine illégale. Tout ce que je sais, c'est d'après ce que l'on m'a dit. Quand elle recevait des personnes, elle les prenait à la chapelle une par une et disait la prière... Les gens donnaient... Elle avait une personne auprès d'elle pour la surveiller et je crois que c'est le gouvernement (ou le 2ème bureau ?) qui l'avait mise auprès d'elle pour rendre compte.

— On parle dans un article de journal d'une affaire criminelle ?

— Je n'en ai jamais entendu parler. On lui voulait peut-être du mal... Elle a toujours dit "on n'est pas prophète en son pays"... Regardez le Christ... Dans le pays, à part quelques personnes, l'ensemble ne s'en occupe pas.

- *Et les pèlerinages ?*

- *Il en vient beaucoup de Saône et Loire, du Jura. Il y en a, venu de l'étranger, du temps de son vivant. Il y a beaucoup de gitans qui passent. Ils mettent de tout, des bonnets, des selles, toute sorte de choses. J'ai dit à la personne qui s'en occupe : enlevez-moi tout ça. Si vous voulez faire bénir quelque chose, posez-le sur la tombe et emmenez-le. La tombe, elle est plus simple, car il y a une quantité d'ex-votos qui ont été emmenés dans la maison, dans une pièce avec les statues de la Vierge, du Sacré Choeur, du Curé d'Ars, enfin tout. Il y en a une centaine et ce sont des dons qui ont été fait après sa mort. Il y a beaucoup de gens qui viennent. Il y avait un car, mais on vient maintenant avec sa voiture particulière.*

- *Y a-t-il eu un dossier fait par l'église ?*

- *Non, il n'y a pas de dossier, que des paroles !*

- *On dit qu'elle fut pendant 12 ans, la servante du Curé d'Ars ?*

- *Non, c'est des paroles... Elle a été 2 fois à Ars. Autrement, c'est faux... Vous savez, on peut raconter toutes sortes de choses...*

◊
◊

Nous avons continué notre enquête directement dans les villages de Magny et de Fauverney.

Nous avons rencontré de nombreuses personnes, jeunes ou moins jeunes qui ont complaisamment ouvert leur mémoire ou simplement donné leur opinion.

* "Je ne l'ai pas connue. Quand je suis née, elle était déjà morte. Ma mère l'a bien connue. C'était un cul de jatte. Il y a beaucoup de gens qui viennent, mais en fait, ceux du village, même les anciens, n'y allaient pas. J'ai connu l'abbé Bertin, il n'a pas voulu l'enterrer à l'église. Elle a fait un procès et elle l'a perdu mais elle n'a pas été en prison. Pensez-vous, affligée comme elle l'était....

***

* "J'en ai entendu parler comme ça. Il y a des pèlerinages. Mais à savoir si elle a fait des miracles !! Ma grand-mère, elle aurait 90 ans, nous en a parlé. Si les gens ne faisaient pas ce qu'elle leur ordonnait, elle leur disait, ce n'est pas la peine de revenir. Elle les soignait avec de l'huile, je crois. Je n'y ai jamais cru. Il faut avoir la croyance. Elle avançait avec des fers, c'était un cul de jatte et se déplaçait dans sa maison.Elle parlait patois..."

***

* "Il y a des pèlerinages. Il y a au moins une vingtaine de cars. Elle a guéri des gens. Il y en a qui y croit. Il faut aller à la messe pour en entendre parler. Je n'ai jamais visité la maison..."

***

* "De son vivant, il y en a qui venait même d'Espagne !..."

***

* "Elle n'est pas sainte, elle n'est pas reconnue par l'église..."

***

* "Je ne me suis même pas posé la question. Quant à la sainteté, c'est une autre chose. On en entend quelque fois parler. Il y a beaucoup de gitans qui viennent. Je ne connais son histoire. Pour moi, elle n'a pas fait de miracle. D'ailleurs, je ne sais même pas ce qu'elle a fait. Il y en a qui y croit. Elle avait des petits pieds et un petit lit..."

***

* "Je ne l'ai pas connu. J'ai visité sa maison à Magny, en face de l'église. C'est peut-être vrai, c'est peut-être pas vrai... Elle est canonisée, je crois..."

***

* "Les pèlerinages ? Il n'y a plus le monde qu'il y avait avant !..."

***

* "J'avais une fille qui allait au catéchisme à Genlis. C'était un dimanche après les vêpres. Eh bien ! ma fille a été bien calottée par une soeur qui l'a disputée. Elle lui a dit "comment ! ta maman, qui est pratiquante t'a fait manquer le rendez-vous pour cette envoyée du Diable, cette sorcière !!..."

***

* "Je n'ai pas connaissance de faits très précis. Peut-être des gens vous diront qu'il y a eu telle ou telle chose. Moi, je ne connais rien de précis..."

***

* "Je l'a connais à travers ceux qui l'ont connu. Ma foi est née de là, parce que j'ai des preuves..."

***

* "Les gens aimeraient qu'on en parle. Il n'y a pas à en faire une Sainte. Je ne connais aucun fait précis..."

***

* "Ceux qui restent dans le village maintenant ne l'ont pas connu. Il y en a qui ont dit qu'elle était une sorcière, mais il y a beaucoup de personnes qui ont tendance à dire plus de mal que de bien..."

***

* "Elle se servait de la religion et l'Abbé Bertin, que j'ai connu, ne l'a pas enterrée. Il ne l'aPprouvait pas. Elle n'allait pas à l'Eglise. D'ailleurs, elle ne pouvait pas bien se déplacer. J'ai entendu dire qu'il y avait près d'elle la soeur du Père Nicol..."

***

* "Il parait qu'elle a fait des miracles. Elle a des plaques au cimetière et même de l'argent sur sa tombe. A côté de sa tombe, il y a plein de reconnaissances, de béquilles, des corsets. Il parait qu'elle a fait quand même du bien. Elle marchait avec des gros fers pour lui donner son aplomb..."

***

* "Elle av ait une chapelle à côté de sa maison à Magny, une superbe chapelle. Je l'ai visitée. Elle a du faire quand même quelque chose pour avoir toutes ces reconnaissances..."

***

* "Il parait qu'il y a un professeur ou un docteur, je ne sais plus, qui serait descendu dans sa tombe et qui aurait mis la main dans son corps ; Il y avait du sang, qu'on a dit, car je n'étais pas là, je ne l'ai pas vu..."

***

* "Si vous portez de l'huile et si vous croyez en elle, il parait que l'huile se fige comme en hiver. Alors, quand on a quelque chose, on peut se laver avec..."

***

* "Les pèlerinages ? Je crois qu'il y a beaucoup de monde, surtout des gitans..."

***

* "Vous savez, les gens raffolent de merveilleux ; si vous voulez réussir, faites du merveilleux..."

***

* "Un curé, un jour, est venu la voir en civil. Quand il est arrivé, elle lui a dit : Remettez votre soutane et alors vous pourrez revenir..."

***

* "Pour les miracles, il y a des enquêtes en cours, c'est une question de temps..."

***

* "Il y avait des bourgeois qui venaient la voir à Magny. Ils arrêtaient leur voiture au-dessus de la butte, avant l'entrée du village et descendaient à pieds à sa maison. Elle leurs disait alors : Et votre voiture ?..."

***

* "Je préfèrais mettre ma tête sous l'échafaud que de dire : je n'y crois plus. On pourra me dire : elle est dingue, et même quelqu'un de pas normal, à la limite. Je veux bien ne pas être normale..."

***

* "Les plaques qui sont dans sa chapelle ne sont pas mensongères. Il y a eu une dame qui souffrait d'un cancer à un sein. Je crois même que son dossier est à Rome, parmi tous les autres. Sur la table d'opération, les docteurs n'ont pas pu l'opérer. Grâce à Françoise Sauvestre, elle est guérie. Ils n'y ont plus rien trouvé..."

***

* "J'étais jeune, j'avais 14-16 ans, j'ai vu une petite revenir, une fois. J'ai vu sa maman la ramener mourante, et bien, elle est toujours du monde maintenant. Elle priait la Sauvestre. Ma foi, je ne sais pas si c'est ça, mais elle est toujours du monde..."

***

* "Il avait 18 ans et habitait Magny. Il est mort maintenant. On aurait du l'amputer d'une jambe. Elle lui a dit ce qu'il fallait mettre : Demain, tu vas envelopper ta jambe avec une vieille toile cirée qui est au-dessus de chez toi, dans ton grenier. Le lendemain, il sortira un germe grand comme ça et plus jamais tu n'auras rien. C'est ce qui s'est passé. Tous les soirs, il montait vers sa tombe. Il avait en elle une confiance illimitée..."

***

* "Il en venait d'Italie, car, à l'époque, vous savez, il n'y avait pas la chirurgie d'aujourd'hui qui vous détache, quand vous êtes deux soeurs siamoises. Et bien... elle a fait ce miracle... Elle les a séparées..."

***

* "Je connaissais une personne aveugle, car il avait été malade tout petit. A l'âge de 8 ans, sa maman l'a emmené voir Françoise Sauvestre. Elle lui a dit : quand vous passerez le pont, vous verrez clair. Et il fut guéri..."

***

* "Sa petite était entre la vie et la mort ; elle venait sur sa tombe tous les jours et elle s'en est sortie miraculeusement..."

***

* "Le docteur venait de sortir de chez moi et m'avait donné un tout autre diagnostic. J'ai eu cette implusion en fermant la porte. Je ne peux pas vous dire, les gens qui sont incroyants ne peuvent pas savoir,ni ressentir. Il se produit quelque chose en vous de surnaturel qui vous pousse, bien en dehors des impulsions naturelles que l'on peut avoir. Je ne courais pas assez vite... J'ai tout plaque... J'ai téléphoné à la clinique pour dire qu'il fallait que je vois, de suite pour ma fille, un pédiatre... Elle était en danger... Et c'était vrai, car quelques heures après, elle serait morte. Elle avait une double otite avec mastoïdite très développée. Le docteur, lui, m'avait dit que c'était seulement un embarras gastrique..."

****

Nous av… …nou. qui
a accepté de nous …

TÉMOIGNAGE de Monsieur le CURÉ qui a refusé, après coup, sa PUBLICATION....

– Que pense…

– Je n'
de

…té. C'est

–

– Il
jam…

– Et le

– Je p…
ren…
qu…
…fs
…ndu.
autrefois
…a, je
…e

…se

– … en … l s'agit
… …ela … …ns. Ils se
d… …hapelle

– L'év…

— L'an dernier. Oui ... i,
je n'avais n ... ..
Après, i ...
et ... re... !

... e

... e qui
v ... pas
cath ... aussi, de
vrais ma ...
Jean-Paul I ... ghi.
Et il y en a be ...
Alors...

◊
◊ ◊
◊

ALORS...

Comme nous l'avions précisé au début de notre revue, nous ne donnerons aucune conclusion à cette "affaire".

Nous avons voulu uniquement constituer un dossier le plus somplet possible et le plus objectif possible sur la "FILLE SAUVESTRE".

Nous pensions en effet, que la vie de cette femme qui a marqué et marque encore nos deux villages côte d'oriens, méritait cette étude.

Loin de nous l'idée d'entretenir ou de raviver une polémique. Nous avons voulu simplement fixer cette page d'histoire régionale avant que les souvenirs ne s'effacent et que les documents ne se perdent.

Cette femme était-elle véritablement une sainte ou simplement un escroc, nous laissons le soin aux lecteurs de se forger une opinion selon ses convictions.

Nous tenons à signaler que, pour établir ce document, nous avons rencontré quelques fois de fortes réticences, voire même des portes fermées.

Nous n'en voulons pas à ces personnes qui se sont méprises sur nos intentions et remercions vivement les nombreux habitants des deux villages qui ont spontanément et sans aucune gêne, participé à notre recherche en nous livrant leurs souvenirs, plus particulièrement :

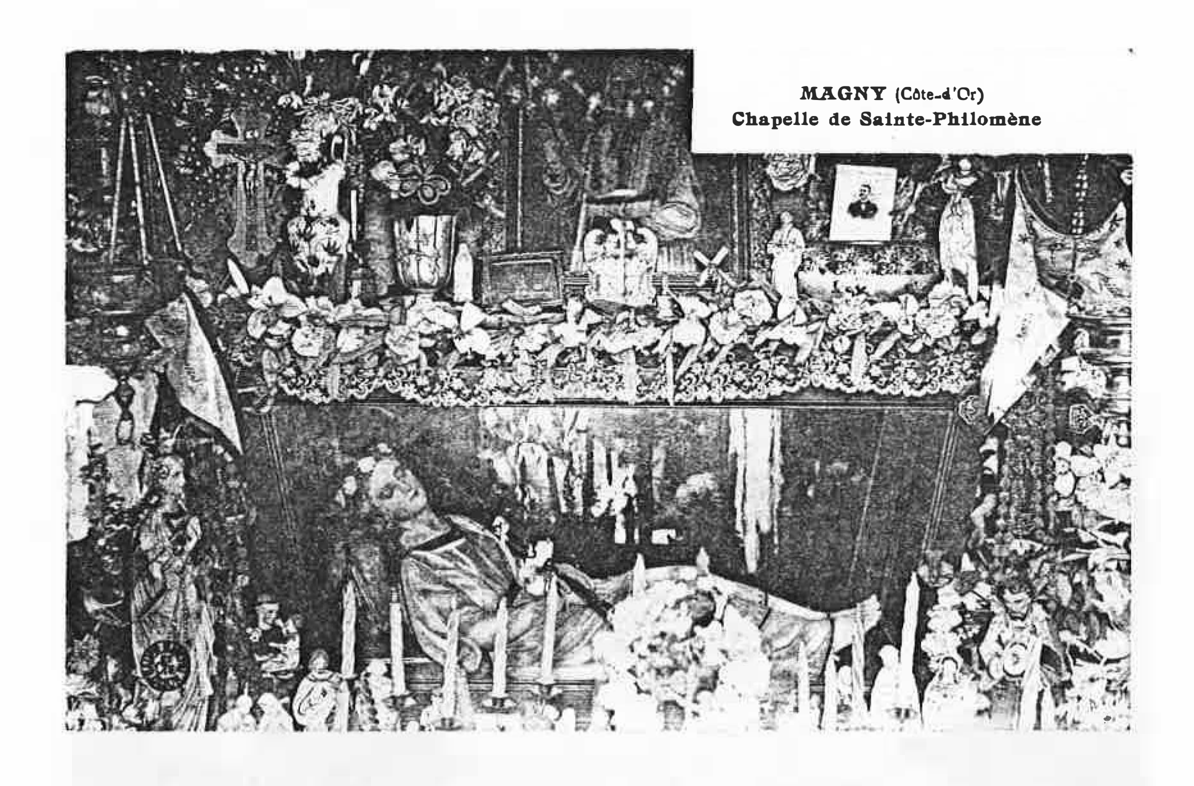
- les Maires des deux villages : Messieurs Martin et Rizzo,
- Monsieur le Curé [redacted],
- l'Evêché de Dijon,
- Monsieur Dubreuil, ancien Maire de Pernand Vergelesses
- Monsieur Colombey (qui nous a malheureusement quitté en 1986).

Ce dossier comporte certaines lacunes. Certaines précisions, des documents n'ont pas été retrouvés. Si vous les possèdez, n'hésitez pas à nous consulter.

<u>BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE</u> :

Tous les documents et écrits ont été tirés des archives des mairies de Fauverney, Magny sur Tille, archives départementales de Dijon, archives de l'Archevêché de Dijon, témoignages et documents personnels.

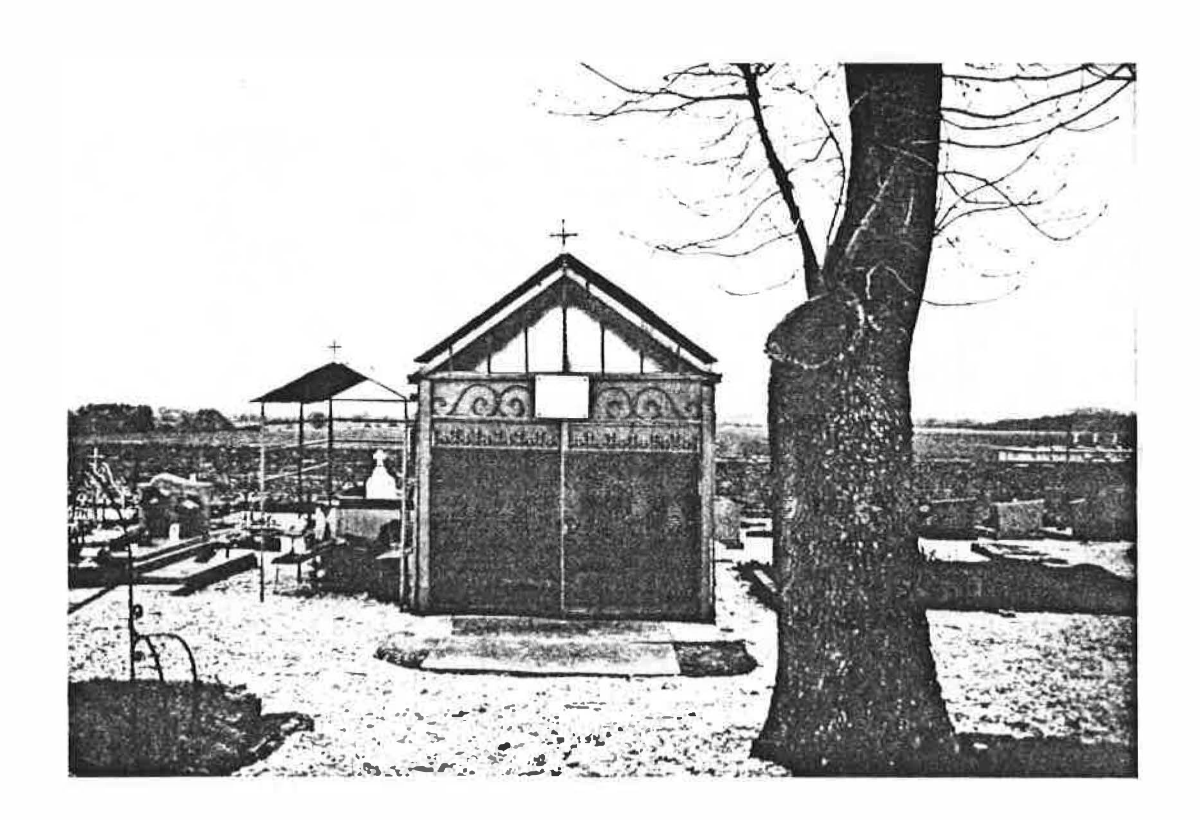
◊
◊ ◊
◊



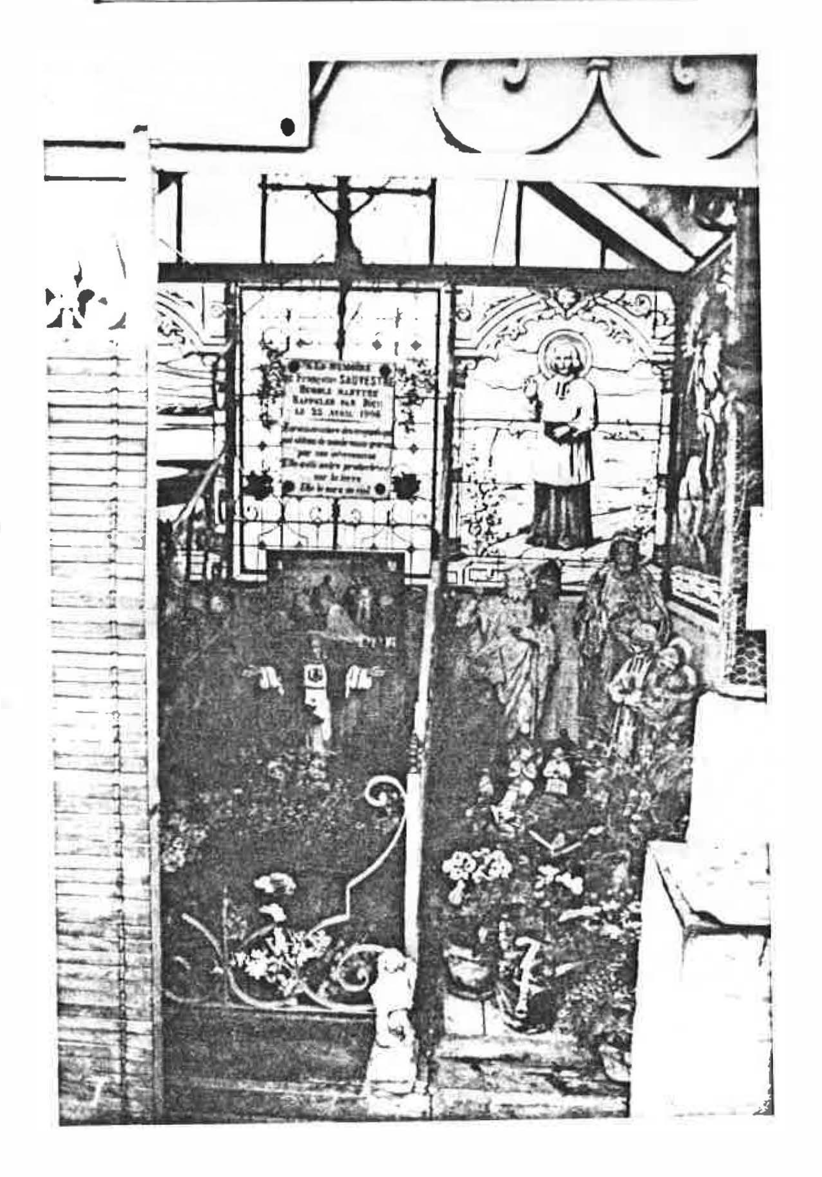
MAGNY (Côte-d'Or)
Chapelle de Sainte-Philomène



MAGNY-sur-TILLE
Lit mortuaire de Mademoiselle Françoise Sauvestre

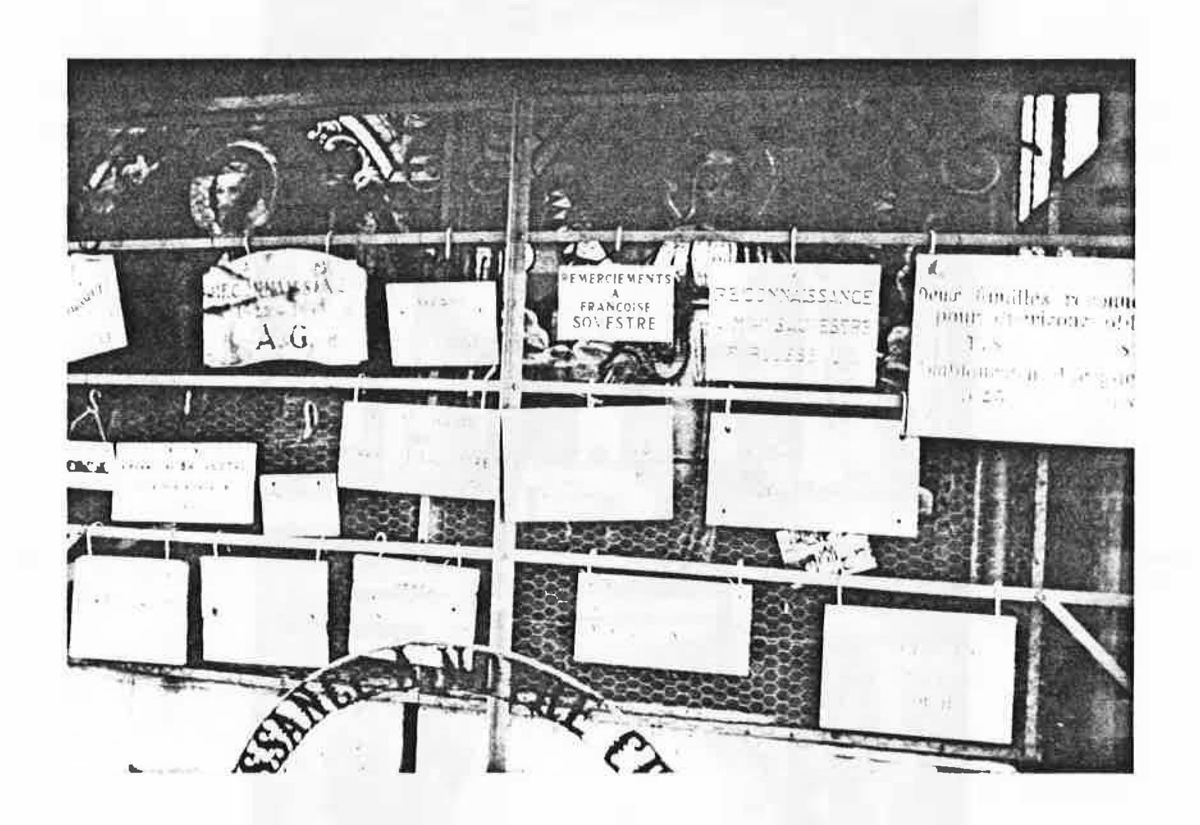


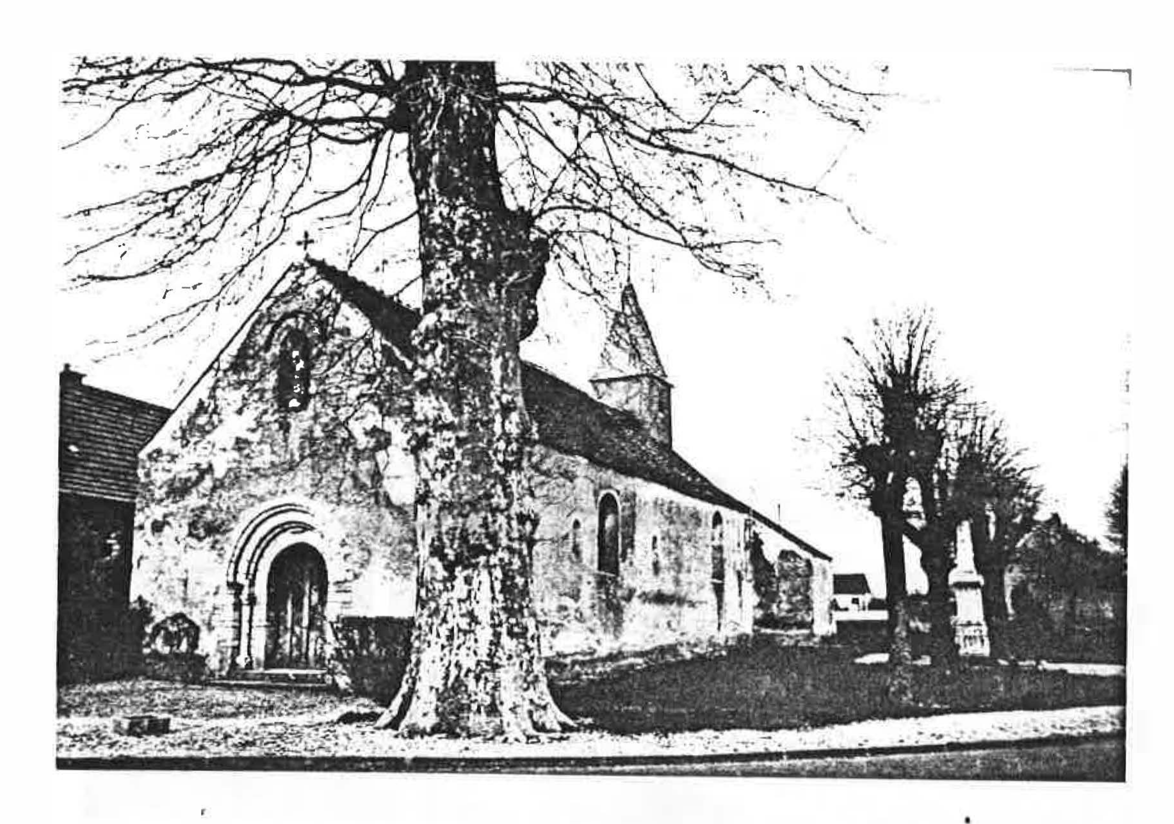
TOMBE de FRANÇOISE



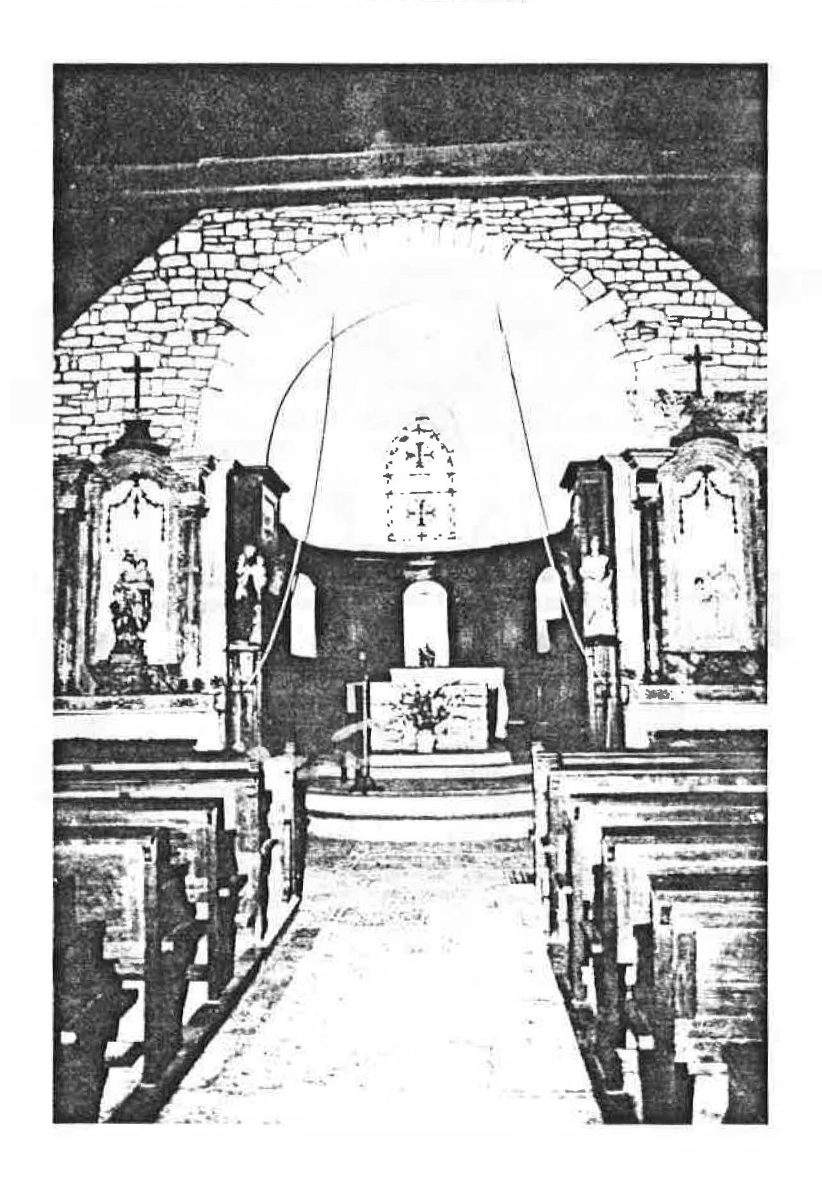


TOMBE DE FRANÇOISE



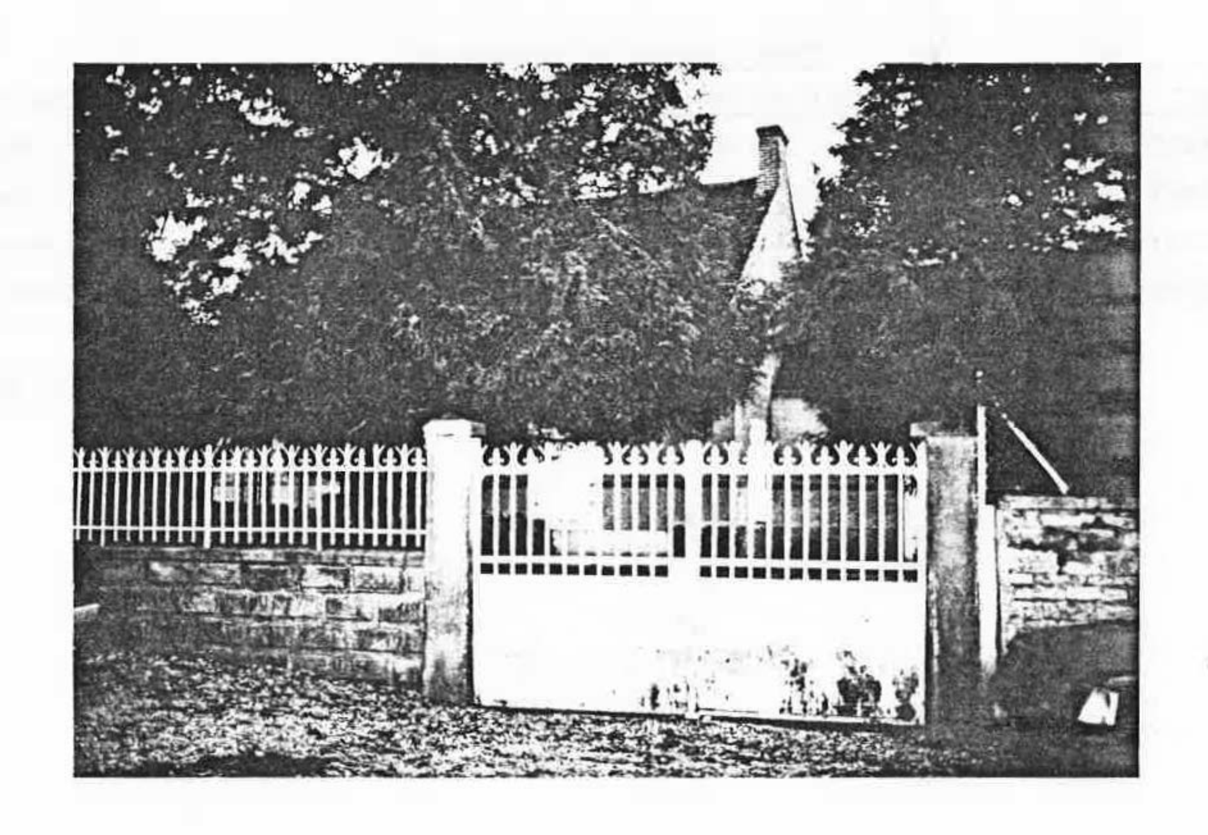


EGLISE de MAGNY SUR TILLE





Maison de Françoise Sauvestre



COMMUNIQUÉ

Jean SIDER m'a chargé de la publication en souscription, de son ouvrage intitulé: "L'AIRSHIP DE 1897--Contribution à l'étude socio-historique de la vague de dirigeables-fantômes aux Etats-Unis".

Il s'agit d'une édition fabriquée artisanalement comportant 373 pages. Pour réunir cette documentation inédite, Jean SIDER a dû contacter de nombreux organismes spécialisés (Public Libraries, Muséums, Universités, etc...), et même payer des étudiants américains qui ont procédé à des fouilles dans divers journaux de l'époque.

La date ultime de souscription est fixée au 15 Juillet 1987. L'ouvrage devrait paraître courant Août. Son prix est fixé à 110 francs français + 20 FF de port. (Soit un total de 130 FF).

Modalités de paiement:

Pour les lecteurs résidant en France: par chèque bancaire à l'ordre de Thierry PINVIDIC à expédier à l'adresse suivante: 7, Hameau de la Floride, 91800, BRUNOY. Pour les lecteurs résidant à l'étranger: par mandat-carte international (International money-order) de 815 francs belges, à l'ordre de Mr.Henri SCORNAUX, à adresser au 55, rue des Cultivateurs, B-1040, BRUXELLES, BELGIQUE.

Thierry PINVIDIC

ADRUP
(VACHONS)

Communiqué

Suite à la publication du travail consacré par Claude GAUDEAU et Jean Louis GOUZIEN à l'affaire Marius Dewilde, plusieurs collègues m'ont dit détenir en archives des coupures de presse non reprises dans le document.

Aussi nous avons décidé, Claude GAUDEAU et moi, de procéder à une collecte systématique de toutes les coupures de presse relatives à ce cas encore disponibles dans les archives des ufologues.

Cette compilation une fois constituée sera accompagnée de la nouvelle "courbe de répartition temporelle des coupures de presse" et fera l'objet d'un complément au travail de GAUDEAU et GOUZIEN proposé également en souscription.

La liste des coupures de presse actuellement en notre possession (incluant celles déjà publiées) est jointe au présent communiqué. Tout article consacré à l'affaire Dewilde ne figurant pas dans cette liste est le bienvenu.

Je souhaite que tous les lecteurs de ce communiqué se mobilisent rapidement afin que notre collecte soit la plus complète possible.

Thierry PINVIDIC.

THIERRY PINVIDIC
[redacted]
7, Hameau de la Florida
91800 BRUNOY

liste des coupures de presse déjà disponibles dans un état "exploitable"

NB: les coupures dont la référence est précédée d'un astérisque sont celles dont la copie que je détiens est vraiment à la limite de l'exploitable. Si le lecteur dispose d'une bonne copie de la référence en question je souhaiterais qu'il me l'adresse. Merci d'avance.

- La croix du Nord. 12.9.54 p1&8
- la Liberté 12.9.54 p4
- la voix du Nord. 12.9.54 pp 3-4.
- Nord-Matin 12.9.54 pp 1, 8
- Nord-Eclair 12.9.54. p10
- Nord-Littoral. 12.9.54 p1
- Le Télégramme de Brest 13.09.54.
- Franc Tireur, 13.09.54
- L'Aurore. 13.09.54
- Le midi libre 13.09.54.
- Le parisien libéré 13.09.54
- Le courrier Picard 13.09.54.
- London Daily Sketch. 13.09.54

* Baltimore Evening Sun 13.09.54

- Dauphiné Libéré 14.09.54
- Nouveau Nord Maritime. 14.09.54

* Le parisien libéré 14.09.54.

- La Montagne 14.09.54
- La croix 14.09.54

- Libération. 14.09.54.
- Feuille d'Avis de Neuchatel 14.9.54 p1.
- La croix du Nord 15.9.54. p2
- L'observateur d'Avesnes. 15.9.54 p1
- Nord-Matin. 15.9.54 pp 1,6.
- Nord-Eclair 15.9.54 pp 1,9
- France-Soir 15.9.54 pp 1,6.
- Le parisien libéré 15.9.54.
- L'union de Reims 15.9.54 p8.
- Nord-Eclair 16.9.54 pp 1,8.
- Télégramme de Brest 16.9.54.
- Nouveau-Nord Maritime 16.9.54. p2
- Feuille d'Avis de Neuchatel. 16.9.54 pp 1,9.
- Nord-France, 17.9.54 pp 10-11
- la Croix du Nord 17.9.54 p1
- la Semaine du Nord. 17-23-9.54.
- la Liberté. 17.9.54 p6
- Le progrés du Nord. 17.9.54 p1
- L'éveil de Bernay. 17.9.54 p1.
- L'impartial. 18.9.54 p1
- Le courrier de Valenciennes 18.9.54 pp 2-3
- Le dimanche du Nord. 19.9.54. p1.
- La Bailleuloise 19.9.54 p1
- La croix de l'Aisne 19.9.54 p4
- La croix de Seine & Marne 19.9.54 p4
* New.York Journal American, 19.9.54
- Le Soir illustré 22.9.54 pp 11-14,16.

- Nord-Matin. 25.9.54 p2
- Paris-Match 25.9.54 p62
- Radar 26.9.54 (couverture)
- La Croix de l'Aisne. 26.9.54 p6.
- France-Dimanche (vers 25 ou 26 10.54.)
- L'observateur d'Avesnes. 29.9.54
- Radar 3.10.54
- Radar 17.10.54
- La liberté 19.10.54 p4
- La Cité (Mons, Belgique) 19.10.54.
- The Clearwater Sun, Clearwater, Florida, 21.10.54, p3.
- Sans référence : "French landing reports" issu du dossier de Ted Bloecher.
Nov. 1. 1954.
- Nord-Matin 29.10.54 p.1.
- Le Face à Main. 30.10.54 pp1,10.
-
- La semaine du Nord. 4.02.55.
- Ouranos n° 24 (3e trimestre 59) pp11.13.
- Ouranos n° 25 pp 8-24.
- La Voix du Nord. 14.08.68 p17.

Associations

UN SERVICE DE RENSEIGNEMENTS ET DE CONSEILS

Pour toutes vos questions d'ordre

ADMINISTRATIF

JURIDIQUE

FISCAL

FINANCIER

Les responsables d'associations sont souvent confrontés à des questions telles que :

- *' embauche d'un salarié : quelles sont les obligations ?"*
- *" mon centre veut acheter du matériel de bureau : existe-t-il des financements particuliers ?"*
- *"je vends des services aux adhérents , suis-je assujetti à la T.V.A. ?"*
- *"comment rembourser aux bénévoles les frais qu'ils ont pu engager pour l'association ?"*

Le Crédit Mutuel vous apporte une réponse dans les 8 JOURS qui suivent le dépot de votre demande dans une caisse locale ; grâce à une équipe de spécialistes de la vie associative.



ADRESSEZ-VOUS AUX CAISSES LOCALES DE CREDIT MUTUEL AFFICHANT L'AUTOCOLLANT



SERVICE GRATUIT

ici : service d'information et de conseil aux associations

